

Côte d'Ivoire: Les demi-mesures ne suffiront pas

I. RÉSUMÉ

Les Ivoiriens n'iront pas élire leur futur Président le 30 octobre 2005, comme ils auraient dû le faire. Le Gouvernement de réconciliation nationale (GRN) n'a réconcilié personne. Il a encore moins préparé le terrain pour une élection présidentielle crédible au terme du mandat constitutionnel du Président Laurent Gbagbo. Ce dernier avait signifié son intention de rester en place jusqu'à l'élection de son successeur. Les partis d'opposition et l'ex-rébellion des Forces Nouvelles (FN), toujours en armes, exigeaient son départ. La confrontation semblait programmée pour dégénérer en affrontements de rue sanglants. L'adoption par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (UA) d'un plan de transition pour l'après 30 octobre, même combinée à l'effet revigorant de la qualification de l'équipe nationale ivoirienne pour la Coupe du monde de football, ne suffiront pas à sortir de l'impasse. Si le Conseil de sécurité des Nations Unies (ONU) ne renforce pas, le 13 octobre, les mesures prises par l'UA et n'impose pas un plan de sauvetage ambitieux sur douze mois, le désastre pointerait toujours à l'horizon.

Lorsque la guerre a éclaté au Liberia en décembre 1989, personne n'imaginait qu'une fenêtre d'opportunité vers une paix durable ne s'ouvrirait que seize ans plus tard, avec les élections historiques de ce mois. Le risque de voir la Côte d'Ivoire emprunter la voie libérienne d'autodestruction n'a pas suffi à ramener les protagonistes du conflit ivoirien à la raison. Les partisans du Président Gbagbo et ses ennemis jurés semblent prêts à mettre Abidjan à feu et à sang pour le pouvoir. Les messages de haine ont été si bien distillés par les hommes politiques que, pour nombre d'Ivoiriens, "l'autre", défini par son groupe ethnique, son origine nordiste ou sudiste et ses préférences politiques, est une menace mortelle. Dans les régions de l'ouest, les tensions intercommunautaires se sont déjà maintes fois dénouées à la machette. Quant aux forces de sécurité, les divisions en leur sein, restées jusqu'à maintenant sans conséquences, pourraient connaître un épilogue violent.

Même renforcées, les forces internationales -- qui comprennent les casques bleus de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) et le dispositif français Licorne -- auront les plus grandes difficultés à protéger les populations civiles en cas de déflagration. Le temps

d'imposer un plan global de sauvetage de la Côte d'Ivoire est venu.

Sur la base des recommandations de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de ses propres délibérations, le Conseil de paix et de sécurité de l'UA a décidé de maintenir le Président Gbagbo comme chef de l'État pendant un an au maximum, à compter du 31 octobre, de lui demander de nommer un nouveau Premier ministre de consensus acceptable par toutes les parties signataires de l'Accord de Linas-Marcoussis de 2003 et de créer un Groupe international de travail (GIT) qui devra être plus réactif à l'évolution du processus de paix que les mécanismes de suivi existants. Il incombe maintenant au Conseil de sécurité de l'ONU de prendre les actions suivantes pour donner à la paix une dernière chance:

- Annoncer que les institutions actuelles - la présidence, le Gouvernement de réconciliation nationale, le Premier ministre, l'Assemblée nationale, et Conseil constitutionnel, seront dissoutes le 31 octobre 2006 et que, si le scrutin présidentiel n'a pas eu lieu à cette date, le Conseil de sécurité des Nations Unies, en concertation avec le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, mettra en place une nouvelle équipe de transition. Cette dernière sera composée exclusivement de membres de la société civile ayant participé au Forum de dialogue national et qui n'auraient fait partie d'aucun des gouvernements précédents.
- Étendre le mandat du Haut représentant des Nations Unies pour les élections et mettre à sa disposition les ressources humaines et financières nécessaires pour organiser des élections crédibles et présider également à l'application des nouvelles lois récemment promulguées sur la nationalité, les naturalisations et l'identification des populations par une équipe mixte de fonctionnaires ivoiriens et internationaux.
- Appliquer les sanctions individuelles prévues par la résolution 1572 (2004) pour contraindre les signataires de l'Accord de Pretoria du 6 avril et de la Déclaration du 29 juin 2005 à respecter leurs engagements, notamment le désarmement des FN et le démantèlement des milices loyalistes.

- ❑ Publier le rapport de la commission d'enquête internationale sur les violations des droits de l'homme depuis 2002, et encourager le Procureur de la Cour pénale internationale (CPI) à suivre attentivement la situation pour décider de l'ouverture éventuelle d'une enquête formelle, et à effectuer à cette fin une mission en Côte d'Ivoire avant la fin de l'année 2005.
- ❑ Organiser, avant le 1^{er} février 2006, le Forum de dialogue national préconisé par le Conseil de paix et de sécurité de l'UA sous forme d'une plateforme de libre expression pour la société civile ivoirienne plutôt qu'une nouvelle réunion de la classe politique qui a montré ces failles, et encourager les pays donateurs à fournir un soutien politique, financier et logistique à cette initiative.

Ce plan peut paraître trop ambitieux et difficile à mettre en œuvre, mais les demi-mesures ont échoué. C'est, en partie, le manque d'audace de la communauté internationale qui a coûté des millions de vies humaines au Rwanda, en République Démocratique du Congo et au Soudan durant la dernière décennie. Les dirigeants des États de la CEDEAO savent que leurs propres ressortissants risquent d'être ciblés par de nouvelles violences en Côte d'Ivoire qui entraîneraient un mouvement massif de réfugiés et d'immigrés sur le retour. Si le Conseil de sécurité de l'ONU ne profite pas de la période transitoire de douze mois pour imposer une thérapie de choc, les machettes et les AK-47 reprendront assez vite du service.

II. ACQUIS ET LIMITES DE LA MÉDIATION MBEKI

On croit qu'on discute du point A et ces gens-là sont déjà en train de calculer comment tordre le cou au point B pour arriver au C.¹

Il y a beaucoup de méfiance. On nous demande pourquoi nous ne critiquons pas Gbagbo, mais pourquoi le critiquer alors qu'il a fait tout ce que nous lui avons ordonné de faire?²

Ces deux petites phrases prononcées, à quelques mois d'intervalle, par Aziz Pahad, Vice-ministre sud-africain des Affaires étrangères, suffisent à traduire le sentiment de la médiation du Président Thabo Mbeki dans le conflit ivoirien. La première traduit la lassitude, voire l'exaspération, de la diplomatie sud-africaine face à un

dossier qu'elle avait courageusement pris en main après que les chefs d'État de la CEDEAO eurent jeté l'éponge, désarçonnés par le jeu de dupes des protagonistes de la crise.³ La deuxième exprime le regard de la médiation sur les acteurs du processus de paix: le Président Gbagbo a fait sa part du travail, ce qui n'est pas le cas de ses adversaires des Forces Nouvelles (FN) et de l'opposition. Ce sont ces mêmes conclusions que le ministre sud-africain de la Défense Mosiuoa Lekota rapporta au Conseil de sécurité de l'ONU le 31 août 2005, au nom du Président Mbeki: "Alors que beaucoup ont, au sein de la communauté internationale, questionné la posture adoptée par le Président Gbagbo dans le passé, notre propre expérience suggère qu'il a maintenant adopté une posture par laquelle il cherche à se focaliser sur la recherche de solutions aux problèmes".⁴

Au cours de la même intervention, le ministre exprimait l'optimisme de la médiation quant à la tenue des élections présidentielles aux dates constitutionnelles: "Notre point de vue est que le cadre existe pour que de telles élections aient lieu. Une bonne coopération de la part des leaders politiques ivoiriens déterminera si les élections se tiendront à la fin octobre 2005 ou peu après".⁵ Le même jour, les FN annonçaient qu'elles récusaient la médiation sud-africaine et demandaient la reprise en main du dossier par le Président nigérian Olusegun Obasanjo, Président en exercice de l'UA. Le Président Thabo Mbeki avait pourtant relancé le processus de paix en tentant de réactiver les Accords de Linas-Marcoussis restés largement lettre morte depuis leur signature par les acteurs politiques ivoiriens le 24 janvier 2003. Réunis par la médiation sud-africaine à Pretoria, le Président Laurent Gbagbo, le Premier ministre Seydou Diarra, l'ancien Président et chef du Parti démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI) Henri Konan Bédié, l'ancien Premier ministre et leader du Rassemblement des républicains (RDR) Alassane Dramane Ouattara et le ministre d'État et Secrétaire général des FN Guillaume Soro, finirent par signer l'Accord de Pretoria le 6 avril 2005.

La crise ivoirienne venait une fois encore de trouver une résolution parfaite sur le papier. Sur le plan sécuritaire, cet accord prévoyait le désarmement et le démantèlement immédiat des milices, la mise en œuvre concertée du Plan

¹ "Côte d'Ivoire: la médiation Mbeki s'achève sur une impasse", *Le Monde*, 1 septembre 2005.

² Ibid.

³ Pour une analyse des différentes dimensions de la crise ivoirienne et du processus de paix, voir notamment le Rapport Afrique N°90 de Crisis Group, *Côte d'Ivoire: Le pire est peut-être à venir*, 24 mars 2005, le Rapport Afrique N°82, *Côte d'Ivoire: Pas de paix en vue*, 12 juillet 2004 et le Rapport Afrique N°72, *Côte d'Ivoire: The War Is Not Yet Over*, 28 Novembre 2003.

⁴ "Côte d'Ivoire: les Sud-Africains s'expliquent", 1 septembre 2005, RFI, disponible à www.rfi.fr/actufr/articles/069/article_38269.asp.

⁵ Ibid.

national de désarmement, démobilisation et réinsertion (DDR) par les responsables des Forces armées nationales de Côte d'Ivoire (FANCI) et des Forces armées des Forces Nouvelles (FAFN), et la formation de 600 éléments des FAFN pour assurer la sécurité dans la partie du territoire contrôlée par les FN pendant les opérations de DDR. Pour garantir des élections libres et transparentes, le plan appelait à la refonte de la Commission électorale indépendante (CEI), à une intervention de l'ONU dans le processus électoral et à une nouvelle saisine de l'Assemblée nationale afin d'amender les textes de loi jugés non conformes aux provisions de l'Accord de Linas-Marcoussis.

Seule la question sensible des conditions de l'éligibilité à la présidence de la République était alors restée suspendue à l'arbitrage de Thabo Mbeki. Ce dernier finira par demander au Président Gbagbo d'utiliser les pouvoirs exceptionnels conférés au Président de la République par l'article 48 de la Constitution ivoirienne pour autoriser tous les candidats présentés par les partis politiques signataires de Marcoussis à postuler à la fonction présidentielle.⁶ Comme au lendemain de chacun des précédents accords de paix, les signataires se sont évertués à créer des difficultés. La décision du Président ivoirien de ne pas circonscrire l'usage de l'article 48 au règlement de la question de l'éligibilité a déclenché l'ire des opposants. Dans son adresse à la nation du 26 avril 2005, le Président Gbagbo a non seulement suivi la recommandation du médiateur et annoncé que les candidats des partis signataires de l'Accord de Marcoussis seront éligibles "uniquement pour l'élection présidentielle d'octobre 2005", mais il a également donné mandat exclusif à l'Institut national de la statistique (INS) d'établir les listes électorales, puis les cartes d'électeurs pour les élections générales de 2005.

Le Président indiquait enfin son intention de prendre "jusqu'à la fin de la crise", en vertu des pouvoirs que lui conférait l'article 48, "toutes les mesures" qui lui paraîtraient "exigées par les circonstances".⁷ Pour l'opposition, il s'agissait d'une grave violation de l'Accord de Pretoria et d'une manipulation du processus électoral par le Président. En affranchissant de la tutelle de la CEI l'INS, une institution technique jugée politiquement proche du Front populaire ivoirien (FPI) de Laurent Gbagbo, le Président vidait de sa crédibilité une autorité censée garantir la régularité de l'ensemble du processus électoral.

⁶ Cette décision concerne au premier chef le leader du RDR Alassane Dramane Ouattara, exclu de l'élection présidentielle d'octobre 2000 pour "nationalité douteuse". Ce point-clé de la crise ivoirienne devait initialement être résolu par une réforme de l'article 35 de la Constitution ivoirienne. Pour plus de détails, voir le Rapport de Crisis Group, *Côte d'Ivoire: Le pire est peut-être à venir*, op. cit.

⁷ Discours intégral du Chef de État à la nation après ses consultations populaires, 26 Avril 2005, disponible à www.presidence.ci/discours/index.php?current_page=17.

De son côté, l'Assemblée nationale, par la voix de son Président Mamadou Koulibaly réputé appartenir à l'aile radicale du FPI, a opposé une fin de non-recevoir à la demande exprimée par l'Accord de Pretoria d'un réexamen des lois issues de Linas-Marcoussis. Les responsables de l'ex-rébellion n'en demandaient pas tant pour se soustraire, eux aussi, à leurs engagements, après avoir pourtant signé un accord avec les FANCI le 14 mai 2005 à Yamoussoukro sur les modalités pratiques du processus de DDR.

Un calendrier avait même été établi, prévoyant le début des opérations de désarmement et de démobilisation de 42 500 combattants des FAFN et de 5500 soldats des FANCI le 27 juin 2005 et leur achèvement le 10 août 2005. Mais les FN feront savoir très vite que leur consentement à enclencher le DDR était conditionné par le vote des lois conflictuelles et le démantèlement des milices favorables au Président Gbagbo, tous deux exigés par l'Accord de Pretoria.⁸ Pendant que les protagonistes de la crise ivoirienne renouaient avec leur jeu de dupes, les meurtres et les pires atrocités s'invitaient à nouveau dans l'ouest du pays. Un pic dans l'horreur fut atteint dans la nuit du 31 mai au 1er juin 2005 avec les massacres dans les villages de Petit-Duékoué et de Guitrozon.⁹

Tandis que le chômage, la pauvreté et l'insécurité continuaient à gagner du terrain dans la zone sous contrôle gouvernemental, et alors que les populations des zones occupées par les FN s'enfonçaient dans la misère et avaient le plus grand mal à assurer leurs besoins essentiels -- à l'image des habitants de Korhogo quasiment privés d'eau --, les leaders qui étaient censés les sortir de la crise dans laquelle ils les avaient plongés se préoccupaient davantage de soigner leur image internationale et leurs comptes bancaires.¹⁰ Du côté de l'ex-rébellion, tous les ministres qui devaient reprendre leurs activités au sein du Gouvernement de réconciliation nationale au terme de l'Accord de Pretoria ne l'ont pas fait, y compris le Secrétaire général des FN et ministre d'État à la Communication Guillaume Soro. Absent pendant deux mois à la fois d'Abidjan et de Bouaké, fief de l'ex-rébellion, le chef des

⁸ La parodie de désarmement des milices à Guiglo le 25 mai 2005 -- un vieux fusil a été remis au chef d'état-major de l'armée Philippe Mangou sur fond de tensions entre les miliciens et leurs donneurs d'ordre -- a achevé de montrer le peu d'empressement des parties au conflit à assumer leurs responsabilités. Elle a également illustré les énormes difficultés qu'avait le Premier ministre à jouer efficacement sa partition en conduisant les opérations de neutralisation des milices favorables au pouvoir d'Abidjan.

⁹ Voir la section III C du briefing.

¹⁰ Entretiens de Crisis Group avec des fonctionnaires de l'ONUCI, des responsables d'organisations humanitaires et des diplomates, Abidjan, Guiglo et Bouaké, juin et juillet 2005.

FN était en tournée internationale d'explication et surtout de promotion de son livre.¹¹

Au sud, les détenteurs du pouvoir politique et économique ont également poursuivi leur entreprise d'enrichissement personnel à la faveur de la situation d'impunité liée à la situation de "ni paix ni guerre".¹² Dès lors qu'il est question d'argent, les querelles politiques peuvent prendre un tour violent ou, au contraire, étonnamment conciliant. Alors que personne ne s'empressait à mettre en oeuvre intégralement l'Accord de Pretoria, l'Assemblée nationale adoptait le 27 mai 2005, à huis clos et sans voix discordante, un projet de loi du gouvernement "portant statut d'ancien Président de la République, ancien chef ou président d'institution nationale, ancien membre du gouvernement et ancien membre du parlement" qui garantit une retraite dorée à l'élite politique du pays.¹³

Conscient des risques d'embrassement liés au nouveau blocage du processus de paix, le Président Mbeki a convoqué une nouvelle réunion les 28 et 29 juin 2005 à Pretoria pour faire l'évaluation de l'Accord du 6 avril. Le communiqué final du sommet fixe de nouvelles dates pour les actions à mettre en oeuvre par les différents acteurs du conflit et expose clairement la séquence à suivre: adoption des amendements aux lois proposés par la médiation au plus tard le 15 juillet 2005 par l'Assemblée nationale (ou, par défaut, par le Président usant de l'article 48), mise en place de la nouvelle CEI au plus tard le 31 juillet, accueil des combattants concernés par le DDR à partir de la même date, désarmement et démantèlement des milices au 20 août.¹⁴ Le 9 juillet, conformément aux exigences de la deuxième rencontre de Pretoria, les responsables des FANCI et des FAFN ont adopté un nouveau calendrier

¹¹ Guillaume Soro, *Pourquoi je suis devenu un rebelle* (Paris, 2005).

¹² Entretiens de Crisis Group avec des sources diplomatiques, Abidjan, juin 2005. Voir également: "Des experts de l'Union Européenne révèlent: Comment le FPI vole l'argent du café-cacao", *Le Front*, 4 mai 2005; "La lumière sur les détournements faramineux des fondateurs dans la filière", *Le Nouveau Réveil*, 3 mai 2005; "Le montage CAA-Lev Mendel Group: Voici les acteurs de la machinerie financière", *Le Front*, 23 mai 2005; et "Coopération Côte d'Ivoire -- Fonds Monétaire International: Voici le document qui remet en cause la gestion du gouvernement", *Le Patriote*, 17 juin 2005. Dans un langage certes feutré, le Fonds Monétaire International (FMI) attire notamment l'attention sur le rôle de la très controversée Banque Nationale d'Investissement (BNI) dont elle évoque "la part très élevée des créances en souffrance" et "la forte concentration des crédits".

¹³ "Présidents, ministres, députés... Ils se mettent d'accord pour vider les caisses de l'État", *Nord-Sud*, 30 mai 2005.

¹⁴ L'objectif du 30 octobre 2005 pour la tenue du premier tour de l'élection présidentielle a été réaffirmé et, fait nouveau, le médiateur a remis sur la table la menace de l'application des sanctions de l'UA et de l'ONU à toutes les parties qui manqueraient à leurs engagements.

qui prévoit l'achèvement des opérations de désarmement et de démobilisation pour le 8 octobre 2005, à condition que toutes les autres étapes du processus de paix aient été franchies.

Face à l'obstruction persistante des députés du parti présidentiel à l'Assemblée nationale, le Président Gbagbo a eu recours à l'article 48 de la Constitution pour prendre, le 15 juillet 2005, des "Décisions" sur six textes de loi qui portent sur le financement public des partis politiques et des candidats à l'élection présidentielle; l'identification des personnes et le séjour des étrangers en Côte d'Ivoire; la Commission nationale des droits de l'homme de Côte d'Ivoire; la composition, l'organisation, les attributions et le fonctionnement de la CEI; les dispositions spéciales en matière de naturalisation; et finalement le Code de la nationalité. Mais comme rien n'est jamais simple en Côte d'Ivoire -- chaque acteur soupçonnant l'autre de poser des chausse-trappes --, la résolution théorique du conflit autour des lois précitées par l'annonce du 15 juillet a, au contraire, donné naissance à une nouvelle controverse quant à la conformité des décisions présidentielles aux prescriptions des Accords de Marcoussis et de Pretoria. Suite à une série d'échanges de lettres de protestations et d'explications entre les leaders de l'opposition et le médiateur Thabo Mbeki, et aux déclarations de plus en plus discourtoises de certains dirigeants des FN à l'encontre de ce dernier dont l'impartialité et l'intégrité étaient mises en doute, l'impasse est devenue totale. Insatisfaite des décisions sur la nationalité, les naturalisations, l'identification et la CEI, l'ex-rébellion a refusé d'effectuer le "pré-regroupement" de ses combattants en vue du DDR.

On peut noter qu'un certain nombre d'observateurs internationaux au fait du dossier ont confié avoir été surpris par l'arbitrage du Président sud-africain communiqué le 7 août 2005 à Abidjan par le ministre de la Défense Lekota et l'équipe de juristes commis à l'examen des récriminations de l'opposition:

Dans les décisions présidentielles du 15 juillet, il y avait des clauses juridiques qui sentaient le piège, par exemple en ce qui concerne l'équilibre entre les attributions de l'INS et de la CEI dans la conduite du processus électoral. L'arbitrage de Lekota comportait des points faibles évidents. D'ailleurs, la position de la médiation a évolué après la rencontre du Président Mbeki avec Pierre Schori (le Représentant du Secrétaire général de l'ONU en Côte d'Ivoire) et Antonio Monteiro (le Haut représentant de l'ONU aux élections). Mbeki a ensuite fait des déclarations interprétatives sur les décisions du 15 juillet.¹⁵

¹⁵ Entretien de Crisis Group avec une source diplomatique, Abidjan, 23 août 2005.

Les décisions du Président Gbagbo étaient "grosso modo" conformes aux Accords de Linas-Marcoussis et de Pretoria mais les quatre textes relatifs à la question identitaire et à la conduite des élections comportaient manifestement des imprécisions propres à créer des difficultés d'interprétation et donc d'application. Dans le contexte ivoirien, où le jeu des acteurs consiste à utiliser tous les artifices possibles pour se dérober à leurs engagements, la médiation sud-africaine aurait dû savoir que des questions apparemment de détail pouvaient avoir des conséquences graves sur tout le processus de paix. Tous les observateurs attentifs de la crise s'attendaient à des "pièges" dans les décisions présidentielles. L'annulation par le Président Gbagbo du conseil des ministres qui devait se tenir avant le 15 juillet 2005, et qui aurait permis au GRN d'examiner les textes avant leur promulgation, aurait dû soulever les doutes des Sud-Africains sur la bonne foi du Président Gbagbo.¹⁶

Les FN, et dans une moindre mesure les partis d'opposition, ont accusé ouvertement le Président Mbeki de prendre parti pour son homologue ivoirien pour des raisons inavouables.¹⁷ L'hypothèse de la mauvaise foi des médiateurs sud-africains ne repose toutefois sur aucune preuve. La médiation semble, par contre, avoir commis des erreurs, notamment en ce qui concerne le choix de l'équipe de juristes qui a suivi le dossier des textes de loi pour le compte de la diplomatie sud-africaine. Les juristes sud-africains, burundais et rwandais affectés à la tâche avaient, en effet, une connaissance limitée de la tradition juridique ivoirienne d'inspiration française et devaient opérer dans un contexte où chacun des mots utilisés dans les décisions présidentielles pouvait avoir une importance capitale.¹⁸ En demandant finalement au Président Gbagbo de revoir la copie des décisions du 15 juillet 2005, la médiation a de fait admis que celles-ci n'étaient pas initialement en tous points conformes aux accords de paix et qu'elle s'était donc trompée. C'est le 2 septembre 2005, trois jours après que les responsables sud-africains eurent estimé que le Président Gbagbo avait fait tout ce qui lui était demandé que la nouvelle mouture des textes datés du 29 août 2005 a été rendue publique.¹⁹ La rupture entre la médiation d'une part et les FN et les partis d'opposition d'autre part était déjà consommée.

Comment la médiation sud-africaine, unanimement saluée au départ et partie sous les meilleurs auspices, a-t-elle pu se retrouver aussi contestée? Les Sud-Africains

ont, comme les médiations précédentes, buté sur les calculs à courte vue de ceux qu'ils étaient censés aider à coopérer. Mais l'un des deux camps a su mieux jouer de la médiation Mbeki que l'autre. Le Président Gbagbo, très isolé sur la scène régionale et internationale au moment de la violation par son camp du cessez-le-feu en novembre 2004, a entrepris de convaincre son homologue sud-africain qu'il s'engageait désormais dans la voie de la paix négociée. Conscient de la sensibilité des dirigeants sud-africains aux revendications de décolonisation et d'indépendance des pays africains, le pouvoir d'Abidjan a tout fait pour créditer la thèse d'un conflit ivoirien qui serait largement une "deuxième guerre d'indépendance" avec la France.²⁰

Le camp présidentiel ivoirien a également compris qu'en faisant des concessions qu'il n'avait jamais faites jusque-là dans le processus de paix, il permettrait à la médiation sud-africaine d'afficher des résultats qui, dans le contexte ivoirien, suffiraient à en faire un succès utile dans la course de Pretoria à un potentiel siège au Conseil de sécurité. C'est en effet pendant la période de la médiation Mbeki que l'Accord de Linas-Marcoussis a connu un véritable début de mise en oeuvre, même si des voies de traverse critiquables ont été empruntées comme le recours à l'article 48 de la Constitution pour résoudre la question des conditions d'éligibilité à la présidence de la République²¹ et pour modifier les lois à la place de l'Assemblée nationale. Il faut admettre que ces deux décisions -- l'éligibilité de l'opposant Alassane Ouattara et la révision des textes législatifs demandée par l'Accord de Linas-Marcoussis -- sont des avancées majeures à mettre au crédit de la médiation Mbeki. Ces demi-succès de la médiation n'ont été obtenus que grâce à la coopération du Président Gbagbo, fût-elle de bonne ou de mauvaise foi. La présidence ivoirienne s'est de plus investie dans un lobbying intense pour faire prévaloir sa lecture du conflit et des moyens d'en sortir dans les cercles du pouvoir sud-africain. Outre la Directrice adjointe du cabinet présidentiel, Sarata Ottro-Zirignon-Touré, le Président de l'Assemblée nationale

²⁰ Voir les Rapports de Crisis Group, *Côte d'Ivoire: Pas de paix en vue*, op. cit. et *Côte d'Ivoire: Le pire est peut-être à venir*, op. cit.

²¹ En se fondant sur le caractère exceptionnel de la décision sur l'éligibilité, l'épouse du chef de l'État et présidente du groupe parlementaire FPI, Simone Gbagbo, a ainsi publiquement déclaré que "si le 30 octobre passe, la candidature d'Alassane Dramane Ouattara n'est plus recevable, même pour les élections législatives". Même si l'objectif est davantage de maintenir la mobilisation des militants du FPI contre l'opposant Ouattara plutôt que de remettre réellement en cause son éligibilité, ces propos illustrent la stratégie de tension permanente qu'affecte le camp présidentiel. Voir "Après le 30 octobre, Ouattara n'est éligible à aucune autre élection en Côte d'Ivoire", *Notre Voie*, 27 août 2005.

¹⁶ Entretien de Crisis Group avec des hauts fonctionnaires du Gouvernement de réconciliation nationale, 25 août 2005.

¹⁷ Les FN ont notamment évoqué les visées d'"expansionnisme économique" de l'Afrique du Sud en Côte d'Ivoire.

¹⁸ Entretiens de Crisis Group avec un constitutionnaliste et un politologue ivoiriens, Abidjan, 25 et 24 août 2005.

¹⁹ "Les décisions du 15 juillet revues et corrigées: nationalité, naturalisation, CEI", *Fraternité Matin*, 2 septembre 2005.

Mamadou Koulibaly et même le leader des "jeunes patriotes" Charles Blé Goudé ont fait le voyage de Pretoria.

Les responsables du camp adverse, trop sûrs d'eux et conscients de la bienveillance d'une partie de la communauté ouest-africaine et internationale à leur égard, ont exprimé très tôt leur refus de faire des concessions "juste pour faire plaisir" au médiateur,²² et n'ont effectivement rien offert comme résultat au Président Mbeki. Selon un diplomate, "les Forces Nouvelles n'ont même pas fait un semblant de DDR pour répondre au semblant de démantèlement des milices du camp présidentiel".²³ A force de recevoir des honneurs dus aux chefs d'État, les leaders politiques et militaires des FN ont oublié qu'ils devaient faire quelques efforts et éviter la surenchère pour prétendre au même crédit que le Président ivoirien, auprès d'un chef d'État aussi légitimiste que Thabo Mbeki. En posant des actes de défiance comme l'élévation de leurs chefs militaires à des grades supérieurs et en ne faisant même pas semblant de respecter leurs engagements, les FN ont agacé une diplomatie sud-africaine qui voulait obtenir un succès rapide.

Il était dans l'intérêt de la médiation d'épouser une lecture du conflit et de sa résolution qui lui permettrait de se retirer le plus rapidement possible. Des hauts fonctionnaires du gouvernement Diarra reprochent ainsi à la médiation d'avoir focalisé son approche sur le DDR et d'avoir négligé les élections et toutes les étapes qui devaient permettre leur tenue dans les meilleures conditions, y compris l'identification des populations.²⁴ En estimant devant le Conseil de sécurité que le cadre existait pour que des élections aient lieu "le 30 octobre 2005 ou peu après", alors même que le Haut représentant de l'ONU aux élections se montrait plus réservé, le ministre sud-africain de la Défense a confirmé cette lecture trop optimiste de la médiation. La combinaison de la posture conciliante adoptée par le camp présidentiel, des efforts de séduction de la médiation sud-africaine, de la volonté de cette dernière d'afficher rapidement des résultats même partiels et de l'intransigeance des FN vécue comme un sabotage du "succès" de la médiation ont eu pour effet de rapprocher les positions du Président Mbeki de celles du pouvoir d'Abidjan.

La décision récente du Conseil de paix et de sécurité de l'UA de créer un Groupe international de travail (GIT), et un groupe chargé de "la médiation quotidienne" au sein du GIT, permet de sortir de la guerre des mots entre le

Président Mbeki et les adversaires du pouvoir d'Abidjan tout en conservant les acquis de la médiation sud-africaine. L'engagement politique, financier et même militaire²⁵ de l'Afrique du Sud a contribué de manière significative au processus de paix. L'application de l'Accord de Pretoria doit rester une priorité. La personnalisation de la médiation autour de Thabo Mbeki a eu l'incontestable intérêt de mettre fin à la cacophonie de la communauté internationale qui était exploitée par les protagonistes du conflit. Mais la diplomatie sud-africaine aurait gagné à mieux écouter les informations, analyses et conseils des autres acteurs internationaux, à commencer par l'institution qui l'a mandatée, l'Union africaine. Cette faille devrait être corrigée par le nouveau schéma de médiation internationale qui inclut le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies, le Haut représentant de l'ONU pour les élections, le Représentant spécial du Secrétaire exécutif de la CEDEAO, le Représentant spécial de la Commission de l'UA aux côtés de l'Envoyé spécial de l'Afrique du Sud.²⁶

III. LA TENTATION DE "L'EXPLICATION FINALE"

A. LES LEÇONS D'OCTOBRE ET DÉCEMBRE 2000

La violence politique en Côte d'Ivoire a une histoire. Elle autorise à craindre des affrontements sanglants au moment où les leaders politiques se disputeront le pouvoir. Le réengagement de l'UA devrait retarder l'échéance de la confrontation qui semblait jusque-là programmée pour la fin du mois d'octobre. Les risques d'une déflagration à moyen terme restent cependant réels. Toute tentative de dater avec précision le début de la crise ivoirienne aboutirait à l'impasse. La crise aurait-elle débuté le 19 septembre 2002, lors de la tentative ratée de coup d'état qui s'est muée en rébellion armée? Ou ne trouverait-elle pas ses prémices dans les élections présidentielles et législatives d'octobre et décembre 2000 qui ont vu une explosion de violences politiques jusque-là inédite en Côte

²² Voir le Rapport de Crisis Group, *Côte d'Ivoire: Le pire est peut-être à venir*, op.cit, p. 13.

²³ Entretien de Crisis Group avec une source diplomatique, Abidjan, 23 août 2005.

²⁴ Entretien de Crisis Group avec des hauts fonctionnaires du Gouvernement de réconciliation nationale, Abidjan, 25 août 2005.

²⁵ L'Afrique du Sud a notamment assuré la formation d'éléments des FANCI et des FAFN ensuite affectés à la garde rapprochée des personnalités politiques ivoiriennes et envoyé ses propres officiers pour contribuer à la mise en œuvre du DDR en Côte d'Ivoire.

²⁶ Le GIT, créé par la décision du 6 octobre du Conseil de paix et de sécurité de l'UA, sera composé comme suit: Bénin, Ghana, Guinée, Niger, Nigeria, Afrique du Sud, France, Royaume Uni, États-unis, ONU, UA, CEDEAO, Union européenne, Organisation internationale de la Francophonie, Banque mondiale et Fonds monétaire international. Il sera présidé par le ministre des Affaires étrangères du Nigeria, en sa qualité de représentant du Président de l'UA.

d'Ivoire? La crise politique n'aurait-elle pas été inaugurée plutôt par le coup d'État militaire de décembre 1999 qui a chassé du pouvoir le Président Henri Konan Bédié au profit du général Robert Guéï, dans ce qui fut le premier coup de force de l'histoire de ce pays?²⁷

Ces différents événements représentent incontestablement des points de repère fondamentaux du conflit actuel. Les douze prochains mois vont certainement permettre d'écrire également une nouvelle page de l'histoire de la Côte d'Ivoire, tragique et sanglante ou, au contraire, annonciatrice d'un retour à la normalité. Les violences électorales de 2000, qui ont exposé de manière dramatique l'ampleur de la fracture interne de la société ivoirienne, permettent d'avoir une idée des formes que pourraient prendre les troubles éventuels en cas de paralysie du processus de paix au lendemain de la fin du mandat de Laurent Gbagbo et de l'ouverture de sa présidence intérimaire telle que prévue par l'UA.

Dans un rapport publié en 2001,²⁸ Human Rights Watch (HRW) estimait que les violences politiques avaient fait, l'année précédente, plus de 200 morts et des centaines de blessés. Avant la fuite du Général Guéï qui a tenté de s'accrocher au pouvoir malgré sa défaite dans les urnes, la Garde présidentielle qui lui était fidèle avait ouvert le feu sur des manifestants les 24 et 25 octobre 2000, tuant une soixantaine de partisans du FPI de Laurent Gbagbo, seul rival de poids du Général lors du scrutin du 22 octobre. Dès le 26 octobre, jour de la prestation de serment du Président Gbagbo, la violence a repris de plus belle et changé de camp. Les gendarmes, qui s'étaient clairement rangés du côté du FPI, ont férocelement réprimé les manifestants du RDR d'Alassane Dramane Ouattara, faisant plus de 150 morts. Ceux-ci avaient violemment pris la rue pour protester contre l'exclusion de Ouattara à la course présidentielle pour cause de "nationalité douteuse". De nombreuses victimes ont été prises pour cibles uniquement en raison de leur appartenance ethnique, de leur confession religieuse ou de leur nationalité présumée étrangère et exécutées dans l'enceinte d'un camp de gendarmerie. Juste avant les élections législatives du 10 décembre 2000, le pays sombrait à nouveau dans des violences politiques et ethniques. Il y eut moins de morts -- une quarantaine -- qu'en octobre, mais beaucoup plus de cas de tortures et d'abus sexuels, y compris des viols collectifs commis par des forces de l'ordre et certains militants du FPI.

²⁷ D'autres ne s'en satisferont pas et expliqueront de manière convaincante que l'origine de la crise ivoirienne se trouve dans la guerre de succession ouverte par la mort du père de l'indépendance et autocrate Félix Houphouët-Boigny en 1993.

²⁸ "Le Nouveau Racisme, La manipulation politique de l'ethnicité en Côte d'Ivoire", Rapport de Human Rights Watch, vol. 13, no. 6 (A), août 2001.

Comme l'illustrent le rapport de HRW et d'autres enquêtes,²⁹ c'est à coups de bâtons, de machettes, de barres de fer, de gourdins cloutés, et dans quelques cas, de fusils de chasse et d'armes automatiques, que les militants du FPI du Président Gbagbo et les partisans du RDR d'Alassane Ouattara se sont affrontés dans la rue à l'occasion des scrutins présidentiel et législatif dont a été successivement exclu ce dernier. Le soutien actif d'une partie des forces de sécurité, et en particulier de la gendarmerie, aux militants du FPI, d'abord dans leur lutte contre la tentative du général putschiste Guéï de s'accrocher au pouvoir par la force, puis dans la répression des manifestations des partisans d'Alassane Ouattara a fait la différence. Le départ du général Guéï et l'arrivée au pouvoir du Président Gbagbo se sont joués plus dans la rue que dans les urnes.

En cinq ans, les rancœurs et la haine entre Ivoiriens d'origines ethniques et d'affiliations politiques différentes se sont approfondies. Les membres des forces de l'ordre, auteurs présumés des crimes et atrocités commises sur des populations civiles en octobre et décembre 2000, n'ont jamais été inquiétés³⁰ ni subi la moindre sanction. Il est difficile d'imaginer, dans ces conditions, qu'ils auront la main plus douce en cas de nouvelles manifestations violentes.³¹ Les insurgés du 19 septembre 2002 ont naturellement justifié leur tentative de coup d'état par la volonté de faire partir un Président "mal élu" arrivé dans des conditions qualifiées par lui-même de "calamiteuses", et accusé d'avoir repris à son compte les pratiques d'exclusion et de discrimination ethnique inaugurées par l'ancien Président Bédié. La partition du pays en deux n'est que l'aboutissement le plus visible des divisions de la société ivoirienne.

Il est à craindre que la fin du mandat constitutionnel du Président Gbagbo inaugure une période dangereuse pour la Côte d'Ivoire. On avait de bonnes raisons de redouter au soir du 30 octobre des affrontements sans merci entre les partisans civils, militaires et paramilitaires du FPI et les opposants qui, eux aussi, pourraient désormais se retrouver dans ces trois catégories. L'activisme bienvenu de la communauté internationale, et notamment la visite

²⁹ Voir par exemple "Du conflit politique aux menaces entre voisins, deux témoignages abidjanais", in Marc Le Pape et Claudine Vidal, *Côte d'Ivoire, l'année terrible 1999-2000* (Paris, 2002).

³⁰ Seuls les gendarmes impliqués dans l'affaire dite du charnier de Yopougon ont été poursuivis et jugés devant un tribunal militaire qui les a tous acquittés.

³¹ Cette hypothèse est corroborée par les événements du mois de mars 2004, quand les forces de sécurité, opérant avec des milices dites "patriotiques" sont accusées d'avoir tué au moins 120 personnes dans les quartiers d'Abidjan. Voir le Rapport de la Commission d'enquête sur les événements liés à la marche prévue le 25 mars 2004 à Abidjan (Côte d'Ivoire), 13 mai 2004.

prévue du Président nigérian Olusegun Obasanjo et du médiateur sud-africain Thabo Mbeki en Côte d'Ivoire pour rencontrer les protagonistes du conflit, devrait prévenir l'éruption de violences à cette date. Mais il faudra davantage pour éloigner le spectre d'une descente aux enfers d'ici au 30 octobre 2006.

B. "SI VOUS NOUS TUEZ, NOUS ALLONS VOUS TUER BEAUCOUP"

"Si vous nous tuez, nous allons vous tuer beaucoup!" s'exclama Hamed Bakayoko, ministre des Télécommunications, devant des milliers de militants du RDR réunis dans un grand stade d'Abidjan.³² Ces paroles démontraient la détermination de l'opposition à en découdre avec le pouvoir, si besoin par la force, au moment des élections. Elles étaient prononcées par un ministre du Gouvernement de réconciliation nationale, ce qui les rend d'autant plus intolérables et passibles des sanctions onusiennes. La montée au créneau immédiate de Charles Blé Goudé, leader du mouvement des "Jeunes Patriotes" et directeur de la campagne du Président Gbagbo pour la jeunesse, a toutefois provoqué des ricanements. Blé Goudé et d'autres partisans du Président se sont en effet maintes fois illustrés par des appels à la violence contre les journaux, les sympathisants des partis de l'opposition ainsi que les forces internationales.³³ La phrase du ministre RDR Bakayoko semble remplacer le slogan plus passif "tuez nous, on est beaucoup" des militants de base qui ont vu chacune de leurs tentatives de "prendre la rue" matée par les forces de l'ordre et les forces parallèles fidèles au Président Gbagbo.

Aux comptes non réglés des élections de 2000 se sont ajoutées les violences de mars 2004. L'opposition avait décidé de maintenir une marche, interdite par les autorités, pour exiger l'application effective des Accords de Linas-Marcoussis par le camp présidentiel. Les militants de l'opposition entendaient aussi disputer aux seuls "patriotes" la mainmise sur la rue. La Commission d'enquête de l'ONU sur ces événements arrivait aux conclusions suivantes:

Ce qui s'est produit les 25 et 26 mars est le massacre de civils innocents au cours duquel de massives violations des droits de l'homme ont été commises. La marche a constitué un prétexte pour ce qui s'est révélé être un plan minutieusement préparé et exécuté par les forces de sécurité, c'est-à-dire la

police, la gendarmerie, l'armée ainsi que les unités spéciales et les forces dites parallèles, sous la direction et la responsabilité des plus hautes autorités de l'État. Cette conclusion est basée sur des informations transmises par les témoins directs et des survivants ainsi que des éléments de preuve concordants collectés à Abidjan du 15 au 18 avril 2004.³⁴

Selon la Commission, le bilan de la répression des 25 et 26 mars s'élevait à 120 morts, 274 blessés et 20 disparus. La majorité des victimes venait des quartiers populaires réputés proches de l'opposition: d'Abobo (63 pour cent des morts et 40 pour cent des disparus), d'Anyama (10 pour cent des morts et 35 pour cent des disparus) et de Koumassi (13 pour cent des blessés ou torturés). Le rapport avait également affirmé qu'il était clair que "la plupart des tueries n'ont pas eu lieu dans la rue mais dans les maisons des soi-disant manifestants ou civils innocents, ciblés par les forces de l'ordre du fait de leurs patronymes, de leur origine ou de leur appartenance à telle ou telle communauté".³⁵ Comme pour toutes les graves violations des droits de l'Homme commises en Côte d'Ivoire avant et après l'attaque du 19 septembre 2002, l'impunité est demeurée la règle: aucun membre des forces de l'ordre ou des milices n'a été poursuivi à la suite des événements de mars 2004, alors que le pays se trouvait en plein processus de paix. Un an et demi plus tard, la volonté des uns de chasser par tous les moyens le "pouvoir FPI" et celle des autres de tuer dans l'œuf toute velléité de contestation par l'usage indiscriminé de la force est palpable.

L'opposition -- dont l'unité au sein du G7 et plus récemment du Rassemblement des Houphouëtistes pour la démocratie et la paix (RHDP)³⁶ constitue une menace

³⁴ Rapport de la Commission d'enquête sur les événements liés à la marche prévue le 25 mars 2004 à Abidjan (Côte d'Ivoire), 13 mai 2004.

³⁵ Ibid.

³⁶ Le G7 regroupe le PDCI, le RDR, l'Union pour la démocratie et la paix en Côte d'Ivoire (UDPCI), le Mouvement des forces de l'avenir (MFA), et les trois mouvements rebelles réunis sous l'étendard des Forces Nouvelles. Leur objectif commun affiché est d'obtenir l'application intégrale de l'Accord de Linas-Marcoussis. Le RHDP, créé le 18 mai 2005, rassemble le PDCI, le RDR, l'UDPCI et le MFA dans une alliance électorale au terme de laquelle ils s'engagent à soutenir au second tour de la présidentielle le candidat arrivé en tête des partis signataires. L'objectif est "la conquête et l'exercice du pouvoir d'État par la victoire à la présidentielle de 2005 et l'obtention d'une majorité parlementaire". Le RHDP symbolise avant tout la nouvelle alliance politique entre Alassane Ouattara du RDR et Henri Konan Bédié du PDCI, les deux grandes figures de l'opposition ivoirienne qui se sont âprement combattues dans la décennie 1990, le second usant de la notion de "l'ivoirité" pour exclure le premier du jeu politique. Voir notamment "Les héritiers d'Houphouët s'allient contre Gbagbo", *Le Figaro*, 19 mai 2005.

³² Propos tenus le 2 juillet 2005 au stade Robert Champroux de Marcory lors d'un meeting du Rassemblement des Jeunes Républicains, la branche jeunesse du RDR. Ils ont été repris par tous les titres de la presse ivoirienne.

³³ Voir le Rapport de Crisis Group, Côte d'Ivoire, *Le pire est peut-être à venir*, op. cit.

électorale réelle pour le FPI au pouvoir -- essaie de s'organiser en vue des échéances de 2006. Les mouvements de jeunes des partis d'opposition (RDR, PDCI mais aussi l'UDPCI et le MFA moins influents) sont à la pointe de l'effort de mobilisation des troupes par un discours de plus en plus virulent et une préparation à une éventuelle bataille d'Abidjan qui ne se limiterait pas au décompte des bulletins de vote. Les militants du RDR, qui ont payé le plus lourd tribut aux abus du pouvoir en place et pensent donc avoir des comptes à régler, restent les plus mobilisés. Le PDCI, vieux parti davantage habitué à un militantisme confortable et sans trop de risques, essaie également de se préparer à l'affrontement en renforçant notamment la protection de ses hauts responsables et celle de ses installations menacées par les "Jeunes Patriotes" aux ordres de Charles Blé Goudé.³⁷ Dans le schéma de réaction de l'opposition à d'éventuelles attaques, se trouveraient en bonne place des attaques contre les intérêts économiques des leaders et des profiteurs du camp présidentiel, notamment les stations d'essence qui constitueraient un des investissements favoris de ces derniers.³⁸

En cas de batailles de rue, il est probable que beaucoup plus d'armes à feu que dans le passé apparaîtront dans les mains des civils, y compris dans les rangs des militants de l'opposition. L'ampleur de la criminalité armée à Abidjan donne une idée de la quantité d'armes de guerre en circulation.³⁹ L'opposition politique au Sud pourrait disposer d'un allié armé dans la lutte contre le régime Gbagbo: les FN du Nord. Deux cas de figure sont envisageables. Soit les FN auront désarmé comme convenu dans l'agenda de Pretoria, soit elles ne l'auront pas fait et la confrontation pour le pouvoir à Abidjan entre l'opposition et les partisans du Président pourrait se doubler d'une reprise de la vraie guerre entre l'ex-rébellion et l'armée ivoirienne. Ce scénario -- le pire que l'on puisse imaginer pour la Côte d'Ivoire -- pourrait malheureusement gagner en probabilité dans les prochains mois si le

processus de paix apparemment relancé par l'UA et l'ONU se délite à nouveau.

Même dans l'hypothèse d'une réalisation effective du désarmement et de la démobilisation, il restera suffisamment d'armes en circulation pour permettre à la compétition électorale postérieure au DDR de glisser vers l'affrontement violent entre Gbagbo et ses opposants. La concordance des intérêts des partis d'opposition et de l'ex-rébellion jouera, quelles que soient les circonstances, dans le sens d'un renforcement de leur capacité à défier les fidèles du Président. Une éventuelle division au sein des forces de l'ordre, aurait également des conséquences sur le rapport de forces.⁴⁰

Du côté des partisans du camp présidentiel et du FPI, le dispositif de contrôle de la rue par l'agitation et, si nécessaire, par la violence des forces de l'ordre, est rôdé. Les groupes de "Jeunes Patriotes" et autres milices proches de la présidence ont prouvé qu'ils pouvaient aisément se faire livrer des armes,⁴¹ et ont montré à maintes reprises, depuis la contestation de l'Accord de Linas-Marcoussis en janvier 2003, qu'ils pouvaient s'organiser et réagir avec rapidité aux consignes de leurs meneurs. Dès lors que l'argent leur est distribué, les différents groupes d'agitateurs et de miliciens ne manquent jamais à l'appel. Les milices les plus aguerries au combat conserveront très vraisemblablement leur capacité de nuire, même après avoir été officiellement démantelées conformément à l'Accord de Pretoria. Mais les Forces de défense et de sécurité (FDS, regroupant l'armée, la gendarmerie et la police ainsi que ses unités spéciales) demeurent le principal moyen de contrôle de la rue et de répression de toute tentative d'évincer le Président Gbagbo, au terme de son mandat constitutionnel.

Les tueries dans la région de Duékoué en juin 2005 et la grande criminalité à Abidjan ont donné au Président l'occasion de remplacer les autorités préfectorales civiles par des militaires dans l'ouest et de créer un dispositif spécial d'intervention des forces de sécurité dans la capitale économique: le Centre de commandement des opérations de sécurité (CECOS). Ces deux décisions sont largement vues comme un moyen d'accentuer le verrouillage sécuritaire du sud du pays à des fins politiques. Dans un contexte de tensions politiques et ethniques vives, cette militarisation accrue revêt des allures de reprise en main politique apte à empêcher les électeurs d'exercer librement

³⁷ Le siège du parti et le domicile de son Secrétaire général ont été attaqués le 4 novembre 2004 par les "jeunes patriotes", au moment du lancement de la tentative de reconquête militaire du nord. Au lendemain des attaques des localités d'Anyama et Agboville, en zone gouvernementale, le 24 juillet 2005 par des assaillants non identifiés, les "jeunes patriotes" aux ordres de Charles Blé Goudé ont à nouveau menacé d'attaquer le siège du PDCI et les sympathisants du G7.

³⁸ Entretiens de Crisis Group avec des sources diplomatiques, Abidjan, juin 2005.

³⁹ Comme l'explique un commissaire de police, "ce n'est pas tant le taux de criminalité qui a augmenté, mais le mode opératoire qui a changé. Des criminels utilisent des kalachnikovs pour arracher des portables et on trouve des gens tués par balles tous les jours". Entretien de Crisis Group, Abidjan, 25 août 2005.

⁴⁰ Voir la section D sur les divisions de l'armée.

⁴¹ Pour des fonctionnaires internationaux interrogés par Crisis Group, il ne fait pas de doute que les milices de l'ouest ont reçu des armes de la part d'éléments des FANCI avant l'offensive du 4 novembre 2004 et l'attaque plus localisée de Logoualé en février 2005. Entretiens de Crisis Group, Abidjan et Guiglo, juillet 2005.

leur droit de vote le moment venu, ou, le cas échéant, à les dissuader de descendre dans la rue. Les partisans du G7 voient avec une inquiétude légitime toutes nouvelles missions additionnelles à la stricte lutte contre l'insécurité qui pourraient être confiées aux 1700 hommes du CECOS. Montés sur des pick-up équipés de mitrailleuses et placés sous le commandement du Colonel de gendarmerie Georges Guiai Bi Poin, qui a pris une part active dans la répression de la marche de l'opposition du 25 mars 2004, ces hommes sont loin d'inspirer confiance.⁴²

Si le pouvoir du Président Gbagbo venait à être contesté dans la rue, les éléments du CECOS, de la Garde républicaine, du Groupe de sécurité de la présidence de la République (GSPR) et d'autres unités ne devraient pas rester l'arme au pied. Les violences commises par des forces de l'ordre politisées durant les cinq dernières années augurent mal de la capacité des hommes en uniforme à distinguer les civils non armés d'assaillants éventuels. Il est à craindre qu'ils utilisent à nouveau le patronyme comme critère d'identification d'opposants à poursuivre jusque dans leurs foyers. Même renforcées, les forces internationales auront les plus grandes difficultés à intervenir efficacement en cas d'affrontements urbains entre des opposants dont une partie risque fort d'être armée et des forces de l'ordre surarmées appuyées par des miliciens "patriotiques".

C. À L'OUEST, "ON A DÉJÀ BEAUCOUP TUÉ"

Dans la région occidentale du pays, les violences politiques ont coutume de se muer en massacres interethniques. L'ouest n'a pas attendu le mois d'octobre 2005 pour enterrer de nouvelles victimes anonymes de la crise ivoirienne. Dans la nuit du 31 mai au 1^{er} juin 2005, des individus non identifiés armés de machettes et de fusils de chasse ont attaqué sauvagement dans leur sommeil les habitants des villages de Guitrozon et de Petit Duékoué, près de la ville de Duékoué, à 480 km d'Abidjan. Bilan: 41 morts et 61 blessés! Une autre attaque dans le campement voisin de Diapahi, et les représailles dans la ville de Duékoué elle-même, portaient à plus d'une centaine le nombre de civils assassinés en début juin 2005. La région de l'ouest venait de rappeler brutalement aux citoyens d'Abidjan et à la communauté internationale que la Côte d'Ivoire était toujours en guerre et qu'elle n'était ni moins, ni plus "propre" ou "civilisée" que d'autres. À Guitrozon, des familles entières ont été massacrées à l'arme blanche, des enfants égorgés, des villageois endormis brûlés dans leurs maisons. Le massacre avait une connotation ethnique claire: toutes les victimes étaient des Guérés qui constituent un sous-groupe des populations autochtones Wê de la région.

Ces tueries ont suscité des réactions outrées de tous les acteurs politiques ivoiriens d'envergure nationale et locale, y compris de ceux-là mêmes qui ont cultivé par leurs discours la division et la haine entre les communautés dites autochtones d'une part et les populations dites allogènes de l'autre. Dans l'ouest, cette dernière catégorie désigne notamment les "Dioulas" -- terme générique pour nommer les populations originaires du nord ou des pays voisins comme le Burkina-Faso et le Mali -- et les Baoulés originaires du centre de la Côte d'Ivoire. Le FPI du Président Gbagbo a immédiatement accusé l'ex-rébellion des FN d'avoir envoyé des éléments à travers la "zone de confiance"⁴³ pour commettre ces horreurs dans la zone sous contrôle gouvernemental. Le groupe parlementaire FPI n'hésita pas à dénoncer le "génocide des Wê", à demander la démission du Premier ministre Seydou Diarra, accusé de "laxisme délibéré" avec "la complicité manifeste de la communauté internationale".⁴⁴

Les FN ont rejeté ces accusations et pointé du doigt les milices favorables au Président Gbagbo basées dans l'ouest⁴⁵ qui avaient montré leur peu d'empressement à désarmer le 25 mai 2005, six jours avant les massacres. Nourrir l'insécurité à l'ouest aurait pu servir leurs intérêts. Les partis de l'opposition ont souligné la responsabilité politique du Président Gbagbo incapable, selon eux, de garantir la sécurité des populations civiles dans la zone restée sous son contrôle. Quant aux villageois épargnés par les tueries, ils soulignent la passivité surprenante des éléments des FDS dont un poste de contrôle se situe à quelque 200 mètres du lieu des massacres du 1^{er} juin 2005.⁴⁶

Les tueries de Duékoué ont été très médiatisées du fait de leur ampleur, mais aussi par l'usage intéressé qu'en ont fait les différents acteurs de la crise ivoirienne afin de disqualifier leurs adversaires respectifs et de geler le processus de paix. Il ne s'agissait ni de la première éruption de violences à caractère ethnique dans l'ouest, ni probablement de la dernière. Les massacres de juin 2005 étaient parfaitement prévisibles:

Ce n'était certainement pas une surprise, ces événements s'inscrivent dans une logique d'ensemble avec des dizaines

⁴² Voir notamment "Gbagbo et l'armée, qui menace qui?", *Jeune Afrique L'intelligent*, n° 2327-2328, 14-27 août 2005.

⁴³ La "zone de confiance" séparant la partie du pays sous contrôle gouvernemental de la zone contrôlée par les FN est surveillée par les forces de l'ONUCI et du dispositif français Licorne.

⁴⁴ "Les députés FPI à Diarra: démissionnez!", *Fraternité Matin*, 8 juin 2005.

⁴⁵ Pour une présentation des milices de l'ouest et des groupes de "patriotes" favorables au Président, voir les Rapports de Crisis Group, *Côte d'Ivoire: Pas de paix en vue*, op. cit., et *Côte d'Ivoire: Le pire est peut-être à venir*, op. cit.

⁴⁶ Observations faites par une mission de Crisis Group à Guiglo, Duékoué et Fengolo, 6 au 8 juillet 2005.

de morts dans les semaines qui ont précédé l'attaque de Guitrozon. Des 'Dioulas' ont été abattus au centre-ville de Duékoué et ici même à Guiglo sans qu'aucune enquête n'ait lieu... Il ne faut pas oublier que le rapport de forces démographique est défavorable aux autochtones (Guérés). Les allogènes sont plus nombreux partout dans la région. Il fallait s'attendre à des représailles, ces meurtres ne pouvaient pas rester impunis.⁴⁷

Le dernier crime avant le massacre de Guitrozon avait été l'assassinat de quatre jeunes Sénoufos -- un groupe ethnique "autochtone" du nord de la Côte d'Ivoire et donc "allogène" à l'ouest -- dont les corps avaient été retrouvés atrocement mutilés. Comme le soulignait un journal ivoirien, "plusieurs personnes auraient pu tuer les quatre Sénoufos" mais "en tout état de cause, la communauté sénoufo et les allogènes "dioulas" en général ont considéré que ce quadruple assassinat était un signal fort adressé aux allogènes et s'inscrivait dans la stratégie globale de récupération de leurs plantations par les autochtones guérés. Après la découverte des corps, une rumeur prédisait une riposte dans les quatre jours, et annonçait que "le suprême affront allait être lavé dans le sang".⁴⁸

Le sang n'a jamais vraiment cessé de couler dans l'ouest ivoirien où s'est installée une totale impunité. Un mois avant le massacre de Guitrozon, entre le 26 avril et le 3 mai 2005, une grève des transporteurs et commerçants (qui sont majoritairement "dioulas") lancée pour protester contre les exactions et le racket pratiqués par les miliciens de la région avait dégénéré en affrontements interethniques dans la ville de Duékoué. Le bilan fut lourd: une vingtaine de morts par balles, surtout Dioulas. Les relations intercommunautaires s'en trouvèrent affectées: les Guérés ne s'aventuraient plus dans le quartier des allogènes et inversement. "Ici, on regarde la couleur du mort, c'est le problème central de la région",⁴⁹ a estimé un travailleur humanitaire. Il s'exprimait lors d'une réunion de réconciliation entre autochtones guérés et allogènes dioulas et baoulés initiée par l'ONUCI dans le village de Fengolo, près de Duékoué, à l'entrée de la "zone de confiance".⁵⁰

Lorsqu'on découvre le corps d'un Baoulé ou d'un Burkinabé au bord d'une route, on accuse immédiatement les Guérés et lorsque c'est un Guéré qu'on retrouve, alors les assassins sont forcément des allogènes alors qu'il y a dans cette zone des coupeurs de route, des criminels de toutes les ethnies. Le problème dans cette région, c'est que les fautes sont collectives au lieu d'être individuelles.⁵¹

Selon le décompte du quotidien gouvernemental *Fraternité Matin*, les violences dans la sous-préfecture de Duékoué avaient fait 212 morts au cours des trois premiers mois de l'année 2005 et 2569 morts depuis 2002.⁵² Outre la thèse crédible d'une expédition punitive des chasseurs traditionnels "dozos" pour venger les "Dioulas" régulièrement tués dans l'indifférence générale, une piste libérienne a été évoquée pour expliquer le massacre des Guérés de Guitrozon et de Petit Duékoué. Une note attribuée aux services de l'ONUCI⁵³ par la presse d'opposition aurait envisagé cette hypothèse:

Selon de nombreuses informations provenant de contacts différents, le massacre de Guitrozon n'est pas l'œuvre des Dozos ou des allogènes dioulas. Toujours selon ces mêmes sources, les tueries de Guitrozon ont été perpétrées par des mercenaires libériens appartenant à l'ethnie Krahn, cousine des Guérés. En effet, dans le courant de la dernière semaine du mois de mai, le chef de milice Denis Maho, qui noue des alliances de circonstances avec les mercenaires libériens, avait passé un marché avec ces derniers pour qu'ils perpétuent un massacre dans un village Dioula de la région de Duékoué. L'intention du milicien était de "sous-traiter" les exactions avec les Krahns libériens. En échange les mercenaires recevraient de l'argent ou ils seraient intégrés dans le plan DDR ivoirien. Mais une violente dispute a éclaté entre les Guérés de Denis Maho et les Libériens au cours de la journée du 31 mai. Les Libériens ont demandé à Maho à être payés

⁴⁷ Entretien de Crisis Group avec un officier de sécurité d'une agence onusienne, Guiglo, 6 juillet 2005.

⁴⁸ "Massacres de Guitrozon, de Petit-Duékoué et de Diapahi: notre reportage sur les traces des...tueurs", *Le Nouveau Réveil*, 19 juin 2005.

⁴⁹ Mission de Crisis Group, Fengolo, 7 juillet 2005.

⁵⁰ Le gros village de Fengolo est un des lieux de cristallisation de la violence ethnique dans la "zone de confiance". D'environ 12 000 habitants avant la crise, sa population serait passée à environ 9000 en juillet 2005, après que tous les autochtones guérés se furent enfuis. Lors d'une première réunion de conciliation visant à obtenir le retour en sécurité des autochtones, les Baoulés ne s'étaient pas présentés alors que les Dioulas étaient bien là. La tension est ainsi plus vive dans cette zone entre les Baoulés, "authentiques Ivoiriens" et les Guérés qu'entre

ces derniers et les immigrés Burkinabés. La présence à Fengolo d'un port sec de stockage du cacao est aussi considérée comme un facteur d'insécurité par les villageois qui évoquent la présence d'"étrangers suspects".

⁵¹ Propos d'un travailleur humanitaire au cours d'une réunion de conciliation entre autochtones et allogènes tenue à Fengolo en présence d'une mission de Crisis Group, 7 juillet 2005.

⁵² "2569 tués depuis 2002 -- Attaque de Duékoué", *Fraternité Matin*, 27 juin 2005.

⁵³ L'ONUCI a démenti l'existence d'un rapport officiel émanant de ses services sur ces massacres. Il ne s'agirait en effet en aucun cas d'un rapport d'enquête définitif, mais d'une simple note interne présentant des faits et une hypothèse. Des sources diplomatiques ont confirmé à Crisis Group l'existence et l'origine de cette note. Entretien de Crisis Group, Abidjan, 12 juillet 2005.

avant d'exécuter le plan contre le village Dioula. Mais Maho a refusé et les Libériens ont alors compris qu'ils ne seraient pas pris en compte dans le plan DDR ivoirien afin de toucher les 900 US\$. ...Les Libériens ont alors décidé de perpétrer un massacre dans un village Guéré alors qu'ils devaient perpétrer un massacre dans un village Dioula. De fait, le plan initial conçu par Maho n'a pas été suivi par les Krahs qui ont décidé d'en adopter un autre et d'attaquer Guitrozon.⁵⁴

Le principal accusé, parrain des milices de l'ouest et troisième adjoint au maire de Guiglo, Denis Glofiéi Maho, a démenti toute implication dans ces attaques.⁵⁵ Quelle que soit l'identité des auteurs des massacres du 1^{er} juin 2005, il est incontestable que toute la région de l'ouest constitue une poudrière ethnique prête à exploser à nouveau au moindre incident local ou au moindre soubresaut politique d'envergure nationale. Il ne fait pas de doute que les partis politiques jouent un rôle clé dans le maintien de la polarisation ethnique en prévision des échéances électorales futures. Le FPI du Président Gbagbo s'est toujours posé en défenseur des autochtones face aux étrangers, qu'ils soient originaires des pays voisins ou seulement "étrangers" à la région comme les Baoulés venus du centre pour exploiter les riches terres cacaoyères de l'ouest.

Les initiatives prises par les organisations humanitaires et les forces internationales pour briser le mur de méfiance entre les différentes communautés sont systématiquement contrariées par les politiciens d'Abidjan originaires de la région qui s'évertuent à superposer les appartenances ethniques et les affiliations politiques des populations.⁵⁶ Les préoccupations des paysans guérés d'un village comme Fengolo sont fort éloignées de la lutte pour le pouvoir entre le FPI et le G7. Mais lorsque les intellectuels membres du FPI et originaires de la région leur expliquent que la guerre dans l'ouest vise à exterminer tous les autochtones et que tous les "étrangers" -- plus nombreux sur leur sol -- sont des rebelles potentiels, leur sentiment de peur est accru et leur disponibilité à tuer pour survivre aiguës.

⁵⁴ "Le pouvoir FPI a encore menti, le rapport de l'Onuci qui accable le régime", *Le Front*, 5 juillet 2005.

⁵⁵ Le rôle du "général" Maho, à la fois chef traditionnel des Wè et parrain des milices de l'ouest, a été décrit notamment dans le Rapport de Crisis Group, *Côte d'Ivoire: Pas de paix en vue*, op. cit.

⁵⁶ Selon un travailleur humanitaire un processus de retour de déplacés allogènes autour de la zone de Bloléquin, d'abord accepté par les autochtones, aurait ensuite été bloqué par les relais locaux du FPI. Entretien de Crisis Group, Guiglo, 8 juillet 2005.

D. UNE ARMÉE MINÉE DE L'INTÉRIEUR

Parmi les scénarios imaginables, celui d'une "reprise en main" du pays par une faction de l'armée régulière n'est pas à exclure. La prolongation pour un an des arrangements institutionnels issus de Marcoussis, et donc le maintien à la tête de l'État de Laurent Gbagbo, ne suffit pas à écarter définitivement cette possibilité. Les tergiversations des chefs politiques et les humiliations subies par certains gradés des forces de sécurité nourrissent une amertume qui pourrait pousser une partie du commandement de l'armée à prendre le pouvoir. Ce serait toutefois une erreur d'y voir une solution souhaitable pour la crise ivoirienne. Les déclarations publiques du Général Mathias Doué n'ont fait qu'alimenter les rumeurs d'un possible coup d'État militaire:

La terreur, les menaces, les assassinats et le noyautage sont des constantes dans le mode de gestion du Clan présidentiel. Il n'y a pas de paix possible avec les membres du Clan, car, ils n'entrevoient les relations avec les autres qu'en termes de force....De toute évidence, le camp présidentiel veut une guerre, dont les objectifs ne visent pas la réunification et la réconciliation des populations, mais, plutôt, son propre maintien au pouvoir...⁵⁷

Le départ du Président Gbagbo est la condition unique au retour de la paix en Côte d'Ivoire. Si la communauté internationale ne veut pas s'engager à le faire partir en douceur, moi je vais le faire par tous les moyens. Bien entendu, cela ne se fera pas sans dégâts....Soyez persuadé que la personnalité du Président Gbagbo et tout le système qui l'entoure ne sont pas facteurs de paix et de réconciliation...⁵⁸

L'armée ivoirienne est effroyablement divisée parce qu'elle a été politisée de façon outrancière par le régime actuel. Un pouvoir ne doit pas avoir ses gens et les dresser contre d'autres dans une même armée nationale. Diviser l'armée est une des erreurs qui pourraient être fatales au pouvoir du Président Gbagbo, sans qu'il soit nécessaire de perpétrer un coup d'état. Le mode de gestion des forces de défense et de sécurité (FDS) en a brisé la cohésion et a fait disparaître l'esprit militaire...⁵⁹

⁵⁷ "Le général de division Mathias Yehamun Doué: 'Je rentre pour donner une autre dimension au combat'", *Nord-Sud*, 19 août 2005.

⁵⁸ Entretien avec Général Mathias Doué, ancien chef d'état-major de l'armée ivoirienne, sur Radio France Internationale (RFI) diffusée le 20 août 2005.

⁵⁹ "Mathias Doué, pompier ou pyromane?", entretien du Général Doué publiée par *Jeune Afrique L'intelligent*, no. 2329, 28 août au 3 septembre 2005.

Les humeurs des officiers supérieurs de l'armée ivoirienne se sont donc étalées dans les colonnes des journaux. Le Général Mathias Doué, Chef d'état-major de l'armée du Président Gbagbo jusqu'en novembre 2004, fut limogé au lendemain de l'échec de la tentative de reconquête du nord sous contrôle rebelle. Plutôt discret et énigmatique, Doué s'était muré dans le silence après son limogeage. Ses déclarations virulentes ont plongé les Ivoiriens dans l'émoi le 20 août 2005. Pendant les jours qui ont suivi, la crainte d'un coup d'état militaire était palpable à Abidjan où de simples feux d'artifice inopportuns suffisaient à créer la panique, y compris dans les rangs des forces de l'ordre.⁶⁰ Revenant sur ses menaces, le général dissident a ensuite indiqué qu'il n'annonçait pas un coup d'état militaire et ne faisait qu'attirer l'attention de la communauté internationale et des autorités ivoiriennes sur le risque de guerre civile.⁶¹

Mathias Doué n'est toutefois pas le seul officier supérieur à exprimer publiquement son mécontentement. Le populaire Colonel Jules Yao Yao, porte-parole de l'armée jusqu'à son limogeage en juin 2005, après les massacres de Guitrozon,⁶² s'est aussi permis de donner de la voix. Le symbole de la communication de l'armée loyaliste pendant l'essentiel de la crise politico-militaire ne s'est pas contenté d'appeler ses "frères d'armes" à désobéir aux ordres injustes. Il a dénoncé les "escadrons de la mort", "ces tortionnaires et tueurs... planqués au palais présidentiel".⁶³ Dans une lettre ouverte adressée au Président, l'officier est allé jusqu'à donner des noms de personnes soupçonnées de faire partie de ces escadrons de la mort, quasiment tous membres du premier cercle de la sécurité présidentielle.⁶⁴ Il y demande également le retrait du Président Gbagbo, dont le fauteuil "pourrait reposer dans une mare de sang et du sang d'innocents principalement", et la mise en place

d'une transition, "seule voie possible à une sortie de crise sans violence".⁶⁵

Les officiers ivoiriens en révolte ouverte contre les autorités d'Abidjan ne cachent pas les raisons personnelles de leur dissidence tardive. En ce qui concerne l'ancien porte-parole, les choses sont claires:

Je n'aurais jamais associé les escadrons de la mort à la présidence, si je n'avais pas subi dans la nuit du 28 au 29 juin 2005 une bastonnade qui était en fait un assassinat manqué. J'avoue ne pas pouvoir reconnaître mes tortionnaires, pour la simple raison que quand on vous bat, vous êtes plus occupé à vous protéger et à prier qu'à chercher à identifier qui vous torture. En revanche, l'interpellation ayant été commandée par le chef d'état-major et conduite par la Garde républicaine et les éléments du Groupe de sécurité présidentielle, la hiérarchie peut savoir qui a fait le coup. Et c'est en raison de son silence coupable que je me suis révolté".⁶⁶

Le Colonel Yao Yao a été arrêté cinq jours après son limogeage, en même temps que deux autres officiers, le Colonel-major Désiré Bakassa Traoré et le Général à la retraite Laurent M'Bahia, au sortir d'un dîner à la résidence de l'ambassadeur de France. Il lui était reproché de n'avoir pas obtenu l'autorisation de la hiérarchie avant d'accepter l'invitation à la table d'une "puissance étrangère". Le Colonel-major Bakassa Traoré, à la santé fragile, hospitalisé au lendemain de l'interpellation, est décédé le 3 juillet 2005, officiellement de mort naturelle. Le conseiller à la présidence pour les questions de sécurité, Bertin Kadet, qui ne dissimule pas son rôle de "ministre de la Défense bis", a qualifié ces événements d'"incident avec quelques soldats".⁶⁷

La déliquescence des forces de sécurité ivoiriennes, traversées par des divisions de nature politique, ethnique et générationnelle, et minées par l'indiscipline, l'impunité et l'existence de chaînes de commandement parallèles, est au coeur de tous les troubles qu'a connus la Côte d'Ivoire au cours des dix dernières années, du coup d'état du 24 décembre 1999 à la rébellion du 19 septembre 2002 en passant par les affrontements sanglants d'octobre et décembre 2000.⁶⁸ Si le processus de paix s'enlise pendant

⁶⁰ Entretien de Crisis Group avec une source diplomatique, Abidjan, 23 août 2005.

⁶¹ "Mathias Doué, pompier ou pyromane?", op. cit.

⁶² Le porte-parole de l'armée avait évoqué "un conflit foncier" comme explication possible de l'attaque alors que le parti présidentiel et le tout-puissant conseiller à la présidence pour les questions de sécurité, Bertin Kadet, mettaient en cause les Forces Nouvelles. Il ne s'agissait pas de la première divergence de vues entre le Colonel Yao Yao, considéré comme un modéré, et les partisans plus radicaux de Laurent Gbagbo.

⁶³ "Jules Yao Yao, ex-porte-parole des FANCI 'Voici pourquoi on veut me tuer'", *L'intelligent d'Abidjan*, 3 août 2005.

⁶⁴ La plupart des noms cités par Yao Yao avaient déjà été mentionnés dans des articles de presse sur les escadrons de la mort, sans qu'aucune preuve ne vienne soutenir ces accusations. Yao Yao dénonce entre autres le commandant de la Garde républicaine, le Lieutenant-colonel Dogbo Blé Bruno, le Capitaine Seka Yapo Anselme, ex-aide de camp de Simone Gbagbo, le Commandant Katé Gnatoa et Patrice Bahi en charge de la sécurité présidentielle. Voir également le Rapport de Crisis Group, *Côte d'Ivoire: Pas de paix en vue*, op. cit.

⁶⁵ "Yao Yao Jules passé à l'offensive: voici les noms des escadrons de la mort", *Le Front*, 16 août 2005.

⁶⁶ Interview accordée par Jules Yao Yao, ex-porte-parole des FANCI, au quotidien français *La Croix* du 9 août 2005, reprise par *L'intelligent d'Abidjan*, 10 août 2005: "Jules Yao Yao, ex-porte-parole des FANCI: 'une transition s'impose pour sortir de la crise'".

⁶⁷ Ibid.

⁶⁸ Pour une analyse plus détaillée des maux des forces de sécurité ivoiriennes, voir le Rapport de Crisis Group, *Côte*

les premiers mois de la présidence transitoire de Laurent Gbagbo, les remous de l'armée pourraient avoir des conséquences désastreuses. Une tentative de coup d'état militaire menée par des officiers proches de l'opposition ou par des "républicains" qui ne souffriraient plus toutes les dérives du camp présidentiel ne saurait constituer une option de sortie de crise pour la Côte d'Ivoire. Elle signerait l'échec de tous les efforts de paix engagés par la communauté internationale et pourrait ouvrir la porte à des violences massives sur les civils, voire à une guerre civile totale. Le risque non moins important de voir s'affronter, dans un proche avenir, des manifestants de l'opposition épaulés par une partie des FDS en rupture de ban avec le régime et les partisans de Laurent Gbagbo soutenus par les forces qui lui sont loyales reste bien réel. Dans ce cas de figure, le nombre de victimes sera certainement beaucoup plus élevé que lors des précédentes confrontations.

IV. LES DANGERS DE LA THÉRAPIE DOUCE

A. LA POLÉMIQUE SUR L'APRÈS 30 OCTOBRE

Les états-majors politiques d'Abidjan et de Bouaké ont passé les derniers mois à avancer leurs positions respectives sur ce que devait devenir la Côte d'Ivoire à la fin du mandat du Président Gbagbo, tant il devenait évident qu'il n'y aurait pas de scrutin présidentiel le 30 octobre 2005. Les partisans du chef de l'État ont invoqué la Constitution pour estimer que Laurent Gbagbo devait rester en place et ne transmettre le pouvoir qu'à un successeur élu. Par contre, les membres du G7 considéraient que le Président en exercice perdrait toute légalité avec la fin de son mandat de cinq ans. Ils exigeaient la mise en place d'un gouvernement de transition "sans Gbagbo" qui veillerait à la mise en œuvre des accords de paix, à la réunification du pays et à l'organisation d'élections incontestables au bout d'une période à définir.⁶⁹

Chacun des camps s'est engagé dans une offensive diplomatique pour obtenir l'adhésion de l'ONU et de l'UA à son argumentaire. Le Président Gbagbo a déclaré s'en remettre à la communauté internationale pour décider du report des élections. Mais il réaffirmait en conseil des

ministres que "ni l'Accord de Linas-Marcoussis, ni les Accords d'Accra et de Pretoria ne font mention d'une quelconque transition" et que "personne ne peut se substituer à la Constitution, laquelle au demeurant, a prévu tous les cas de figure liés au processus électoral et aux difficultés y afférentes".⁷⁰ Le responsable des Forces Nouvelles et ceux des partis d'opposition ont de leur côté exprimé séparément leurs positions sur l'après 30 octobre 2005 dans des lettres adressées au Secrétaire général de l'ONU et aux dirigeants de l'UA.⁷¹

Le Président Gbagbo entendait fonder la légalité de son maintien au pouvoir en l'absence d'élections le 30 octobre sur les articles 38 et 39 de la Constitution ivoirienne. L'article 38 stipule que:

En cas d'événement ou de circonstances graves, notamment d'atteinte à l'intégrité du territoire ou de catastrophes naturelles rendant impossible le déroulement normal des élections ou la proclamation des résultats, le Président de la Commission, chargé des élections, saisit immédiatement le Conseil constitutionnel aux fins de constatation de cette situation. Le Conseil constitutionnel décide, dans les vingt-quatre heures, de l'arrêt ou de la poursuite des opérations électorales ou de suspendre la proclamation des résultats. Le Président de la République en informe la Nation par message. Il demeure en fonction. Dans le cas où le Conseil constitutionnel ordonne l'arrêt des opérations électorales ou décide de la suspension de la proclamation des résultats, la Commission chargée des élections établit et lui communique quotidiennement un état de l'évolution de la situation. Lorsque le Conseil constitutionnel constate la cessation de ces événements ou de ces circonstances graves, il fixe un nouveau délai qui ne peut excéder trente jours pour la proclamation des résultats et quatre vingt dix jours pour la tenue des élections.

Quant à l'article 39, l'alinéa premier stipule que: "les pouvoirs du Président de la République en exercice expirent à la date de prise en fonction du Président élu, laquelle a lieu dès la prestation de serment. Dans les quarante-huit heures de la proclamation définitive des résultats, le Président de la République élu prête serment devant le Conseil constitutionnel réuni en audience solennelle".

d'Ivoire: Pas de paix en vue, op. cit., et Guy-André Kieffer, "Armée ivoirienne: le refus du déclassement", *Politique Africaine*, N° 78, juin 2000.

⁶⁹ L'opposition caressait volontiers l'espoir d'un scénario à la haïtienne qui verrait la communauté internationale contraindre le Président Gbagbo au départ. Entretien de Crisis Group avec une source diplomatique, Abidjan, 23 août 2005.

⁷⁰ "Gbagbo se prononce sur la transition: ni Marcoussis, ni Accra, ni Pretoria n'en font mention", *Fraternité Matin*, 9 septembre 2005.

⁷¹ Voir notamment la "Lettre des Forces Nouvelles au Secrétaire Général de l'ONU", *Le Patriote*, 31 août 2005.

Ces deux articles laissent beaucoup de place à l'interprétation et les constitutionnalistes ivoiriens ont donné des lectures opposées. La seule certitude est qu'ils gardent le flou sur la situation inédite qui existera en Côte d'Ivoire après le 30 Octobre 2005. Bien que l'article 38 évoque des événements ou des circonstances graves qui viennent perturber une élection qui a déjà commencé, il n'est pas non plus complètement incongru d'y trouver une application possible à la situation de partition que vit le pays et qui empêche le processus électoral de débiter du fait de "circonstances graves". Dans un contexte d'extrême polarisation politique, cette bataille d'experts juridiques n'avait aucune chance d'aboutir à une lecture consensuelle.

Conscients de l'argumentaire faible que leur offre l'article 38, les partisans du Président ont convoqué l'article 39. Mais cet article ne dit rien sur les circonstances de son application, donnant lieu à une nouvelle divergence d'interprétation. D'aucuns ont avancé que l'article 39 organisait simplement "une passation de charges" entre le Président sortant et son successeur et ne s'imposait que dans le cas où l'élection se serait effectivement déroulée -- sans incident ou après que les incidents évoqués à l'article 38 eurent cessé -- et aurait donné au pays un Président élu. D'autres ont estimé que l'article 39 valait dans toutes les circonstances, y compris lorsque le mandat constitutionnel du Président en exercice devait s'achever sans qu'aucun processus électoral eût été engagé pour quelque raison que ce fût. Cette dernière lecture est particulièrement contestable. Elle conduirait à légitimer l'exercice du pouvoir pendant une durée illimitée par tout chef d'État qui n'organiserait pas une élection au terme de son mandat.⁷²

La Constitution ivoirienne n'offre donc pas une voie à suivre incontestable pour la fin du mois d'octobre 2005. Il est toutefois vain de s'arc-bouter sur un texte rédigé et adopté sous un régime militaire qui n'a pas protégé la vie de milliers d'Ivoiriens au cours des trois dernières années. Le contexte politique ivoirien n'est plus seulement régi par la Constitution, mais également par les accords de paix de Linas-Marcoussis, d'Accra et de Pretoria ainsi que par les résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU.

Les FN et les partis d'opposition réclamaient de leur côté une solution politique exprimée par la formule: "la transition sans Gbagbo". Mais c'est davantage un slogan qu'une solution de sortie de crise. Il convient d'abord d'admettre que le Gouvernement de réconciliation nationale institué par les Accords de Linas-Marcoussis est

une forme de gouvernement de transition. Mais comme la Constitution n'a pas été abrogée et remplacée par une loi fondamentale transitoire, le Président Gbagbo en a profité pour conserver l'essentiel du pouvoir exécutif qu'il était censé déléguer au Premier ministre "de consensus". La mission du GRN a été rendue impossible en grande partie à cause de la mauvaise foi collective de ses acteurs. Aucune des parties au processus de paix n'a jamais fait montre de bonne foi dans l'application des accords signés. Chacun s'est dérobé à ses engagements en accusant l'autre de ne pas respecter les siens.

Le camp présidentiel, dont la légitimité aurait dû commander une attitude responsable, s'est rendu coupable comme les Forces Nouvelles de violations graves des droits de l'homme attestées par des rapports indépendants. Le pouvoir d'Abidjan n'a pas non plus hésité à violer de manière unilatérale le cessez-le-feu en dépit de la présence d'une opération onusienne de maintien de la paix. Les chefs politiques et surtout militaires des FN ont de leur côté mis en coupe réglée la partie du territoire qu'ils contrôlent. Les hommes forts des FN à l'image de Shérif Ousmane à Bouaké ou de Kouakou Fofié à Korhogo se sont octroyés des pouvoirs illimités. Si une nouvelle transition radicalement différente de l'aménagement de Marcoussis devait être instaurée, elle ne pourrait qu'exclure toutes les parties au conflit.

Tout comme en septembre 2002, les FN ont fait monter les enchères en réclamant désormais le départ du Président Gbagbo. Il est inacceptable que les FN osent à nouveau présenter cette revendication à la communauté internationale alors qu'elles ont contribué à la paralysie du processus de paix en sabotant toutes les tentatives de mise en route du désarmement. Les chefs de l'ex-rébellion doivent se rappeler que leur inclusion dans le jeu politique depuis les Accords de Linas-Marcoussis n'équivalait pas à une reconnaissance de la légitimité de leur lutte armée contre le Président Gbagbo, et encore moins à une absolution pour les crimes commis par leurs troupes.

La polarisation sur la question de la transition permettait surtout aux protagonistes de détourner l'attention de l'objectif central qui reste la mise en œuvre des différentes étapes prévues par les accords de paix. La récusation par les FN de la médiation sud-africaine ne saurait les exonérer des engagements auxquels ils ont souscrit à Pretoria le 6 avril et le 29 juin 2005. Le désarmement et le démantèlement des milices proches du Président Gbagbo restent de même un impératif. Enfin, les partis de l'opposition doivent réévaluer leur degré de proximité avec les FN à l'aune de l'évolution des positions prises par l'ex-rébellion. Ils devront s'en désolidariser au cas où les FN multiplieraient les revendications pour retarder le processus de désarmement malgré la dynamique quelque peu nouvelle que devraient impulser les décisions du Conseil de paix et de sécurité de l'UA prises le 6 octobre.

⁷² Il s'agirait d'une violation flagrante de l'article 35 de la Constitution qui dispose en son alinéa premier que "Le Président de la République est élu pour cinq ans au suffrage universel direct. Il n'est rééligible qu'une fois".

B. LES RÉOLUTIONS D'ADDIS-ABEBA

Livrés à eux-mêmes, les protagonistes de la crise semblent incapables de diriger le pays vers un scénario autre que celui de la guerre civile. Conscients de ce risque et de ses conséquences prévisibles sur la stabilité de la région, les chefs d'États de la CEDEAO se sont réinvestis dans le dossier ivoirien en convoquant un sommet le 30 septembre 2005 à Abuja. Mais c'est au Conseil de paix et de sécurité de l'UA qu'il est revenu de prendre, le 6 octobre à Addis-Abeba, des décisions claires sur la gestion de l'après 30 octobre et d'insuffler ainsi une nouvelle vie à un processus de paix à l'agonie. Ce sont pratiquement les arrangements de Linas-Marcoussis que le Conseil veut reconduire pour "une période n'excédant pas douze mois", à compter du 31 octobre 2005. La décision du Conseil stipule que:

- Le Président Gbagbo demeure chef de l'État à l'expiration de son mandat, et ce, pendant une période n'excédant pas douze mois;
- Il nommera un Premier ministre acceptable par toutes les parties signataires de l'Accord de Linas-Marcoussis qui dirigera un gouvernement composé de personnalités proposées par les mêmes parties;
- Les ministres seront responsables devant le Premier ministre qui aura pleine autorité sur son gouvernement;
- Les Accords de Linas-Marcoussis, d'Accra III et de Pretoria constituent le cadre approprié pour le règlement pacifique et durable de la crise en Côte d'Ivoire;
- Un Groupe international de travail soit créé pour évaluer, contrôler et suivre le processus de paix, y compris la feuille de route convenue à Pretoria et tous autres accords subséquents et faire les recommandations appropriées au Conseil de paix et de sécurité de l'UA et au Conseil de sécurité de l'ONU. Le GIT se réunira une fois par mois en Côte d'Ivoire et sera présidé par le ministre des Affaires étrangères du Nigeria;
- La médiation quotidienne sera entreprise par un sous-groupe du GIT composé du Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies en Côte d'Ivoire, du Haut représentant du Secrétaire général de l'ONU pour les élections en Côte d'Ivoire, de l'Envoyé spécial de l'Afrique du Sud, du Représentant spécial du Secrétaire exécutif de la CEDEAO en Côte d'Ivoire et du Représentant spécial du Président de la Commission de l'UA en Côte d'Ivoire. Ce groupe de médiation sera présidé par l'Envoyé spécial de l'Afrique du Sud, en sa qualité de représentant du médiateur de l'UA, Thabo Mbeki;

- Les parties ivoiriennes seront invitées le plus tôt possible à un Forum de dialogue national à Yamoussoukro, une réunion qui sera ouverte à la société civile, y compris les notabilités et le secteur privé et co-présidée par le Président Olusegun Obasanjo du Nigeria et le Président Thabo Mbeki d'Afrique du Sud.

La décision du Conseil sur l'avenir du Président Gbagbo était évidemment la plus attendue. L'UA le reconduit à la tête de l'État pour une année supplémentaire, tout en prenant note de la fin de son mandat. A Abidjan, les réactions publiques ne se sont pas fait attendre: le Président du parti présidentiel, Pascal Affi N'Guessan, s'est dit "globalement satisfait" et s'est félicité également du changement prévu du Premier ministre.⁷³ Laurent Dona Fologo, Président du Conseil économique et social ivoirien et représentant de Laurent Gbagbo aux réunions de la CEDEAO et de l'UA, a voulu y lire un alignement de l'UA sur les dispositions de la Constitution ivoirienne, et donc une décision juridique et non politique.

Les partis d'opposition réunis dans le RHDP accueillent avec réserve les décisions de l'UA et "récusent avec force le Président Laurent Gbagbo comme chef d'État de la transition".⁷⁴ Au Nord, Guillaume Soro a estimé que "le maintien de Laurent Gbagbo ne peut que faire perdurer la crise politique en Côte d'Ivoire, parce que désormais, il est frappé par l'illégitimité et l'illégalité", et "qu'on ne peut pas soigner un cancer avec un comprimé d'aspirine".⁷⁵ Il sera toutefois difficile pour les responsables des FN de ne pas recevoir le Président nigérian Obasanjo et son homologue sud-africain Thabo Mbeki qui ont annoncé une visite commune en Côte d'Ivoire afin de présenter ensemble aux parties les décisions de l'UA aux parties ivoiriennes.

Les mesures prises par l'organisation panafricaine sont salutaires mais incomplètes. Pour donner une toute dernière chance à la paix en Côte d'Ivoire et à la stabilité de l'Afrique de l'Ouest, il est impératif pour l'UA et l'ONU de renforcer la décision d'Addis-Abeba par une série de mesures complémentaires.

⁷³ Voir "Les réactions des Forces Nouvelles, du FPI, de l'UDPCI, du MFA et du RJR après le communiqué final de l'Union Africaine", *Fraternité Matin*, 7 octobre 2005.

⁷⁴ "Après la réunion du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, le 6 octobre à Addis Abeba: le RHDP récusé Gbagbo comme chef d'État de la transition", *Le Nouveau Réveil*, 11 octobre 2005.

⁷⁵ "Le maintien de M. Gbagbo après le 30 octobre fera perdurer la crise", dépêche AFP, 7 octobre 2005.

C. L'URGENCE D'UN PLAN DE SAUVETAGE

Le Conseil de sécurité de l'ONU doit saluer la décision d'Addis-Abeba et appuyer pleinement la mise en place effective du Groupe international de travail et du mécanisme de médiation multilatérale qu'elle crée. Mais si les membres du Conseil veulent transformer les mesures bienvenues mais insuffisantes de l'UA en un plan de sauvetage qui limiterait les marges de manœuvres des fossoyeurs de la paix et ne laisserait pas intacts les germes du conflit ivoirien, ils doivent décider des actions suivantes:

1. *Fixer clairement la date du 30 octobre 2006 comme le terme impératif de la période de prolongation exceptionnelle des institutions actuelles, notamment celle du Gouvernement de réconciliation nationale et de son Premier ministre, du chef de l'État, de l'Assemblée nationale et du Conseil constitutionnel, et annoncer leur dissolution programmée après cette date. Dans le cas où le scrutin présidentiel n'aurait pas eu lieu, le Conseil de sécurité de l'ONU déciderait, en concertation avec le Conseil de paix et de sécurité de l'UA, de la mise en place d'une nouvelle équipe de transition composée exclusivement de membres de la société civile ayant participé au Forum de dialogue national et qui n'auraient fait partie d'aucun des gouvernements précédents.*

Il est primordial de signifier dès maintenant que la communauté internationale ne tolérera pas que les acteurs politiques ivoiriens qui dominent la scène depuis le début de la crise -- et en profitent pour accumuler des richesses individuelles sur le dos des populations ivoiriennes -- prolongent l'impasse politique au-delà de la période d'extension exceptionnelle de douze mois décidée par l'UA.

Quelles que soient les raisons de la non tenue des élections, l'attelage de Marcoussis devra être démantelé et tous ses acteurs exclus de toutes les institutions de la nouvelle transition qui conduirait le pays à des élections présidentielles et législatives avec le soutien de l'ONU. Aucun argumentaire sur une quelconque "souveraineté violée" ne sera accepté à cette date.

2. *Étendre immédiatement le mandat du Haut représentant de l'ONU pour les élections en Côte d'Ivoire et mettre à sa disposition les ressources humaines et financières nécessaires pour assurer non seulement la vérification de toutes les étapes du processus électoral mais également présider à la mise en œuvre des nouvelles dispositions de loi en matière de nationalité, de naturalisation et d'identification des populations par une équipe mixte de fonctionnaires ivoiriens et internationaux.*

Le Haut représentant définira avec les services du nouveau gouvernement et le Conseil national de supervision de l'identification (CNSI) institué par l'Accord de Linas-Marcoussis les modalités de la mise en place de cette équipe mixte et de la conduite du processus d'identification générale de la population sur toute l'étendue du territoire. Les données collectées serviront de base à l'établissement d'un fichier électoral crédible. Le chapitre de l'Accord de Linas-Marcoussis portant sur la nationalité soulignait que c'était l'application des lois, davantage que les textes de loi eux-mêmes, qui soulevait de nombreuses difficultés, "soit du fait de l'ignorance des populations, soit du fait des pratiques administratives et des forces de l'ordre et de sécurité contraaires au droit et au respect du droit des personnes".⁷⁶ Il incombe désormais à la communauté internationale d'assumer un processus que les parties n'ont pas su ou voulu engager. Il est illusoire de vouloir rétablir une paix durable sans résoudre une fois pour toutes le problème de l'accès à la citoyenneté qui est au cœur du conflit ivoirien. Toutes les parties représentées à Linas-Marcoussis avaient reconnu ce fait et décidé d'y remédier.

Seule une grande équipe placée sous l'autorité du Haut représentant pour les élections, pourra mener cette tâche à bien et recueillir l'approbation de tout le monde. Les FN, qui disent avoir pris les armes pour "revendiquer leurs cartes d'identité ivoiriennes", n'auront plus de prétexte pour ne pas désarmer. Quant au Président Gbagbo, s'il a promulgué ces lois avec l'intention sincère de les appliquer, il ne peut que se réjouir qu'une intervention d'experts internationaux vienne assurer le bon déroulement de cette opération difficile.

3. *Appliquer les sanctions individuelles prévues par la résolution 1572 du Conseil de sécurité en date du 15 novembre 2004 pour contraindre les signataires de l'Accord de Pretoria du 6 avril et de la Déclaration du 29 juin 2005 à respecter leurs engagements respectifs, notamment le désarmement des FN et le démantèlement des milices favorables au Président Gbagbo.*

Chacun des signataires de l'Accord et de la Déclaration de Pretoria doit remplir sa part de responsabilité. Les FN devront initier leur désarmement sans délai, dès lors que l'ONU s'engage à la fois à vérifier l'ensemble du processus électoral et à conduire, de concert avec les services du gouvernement, l'identification des populations

⁷⁶ Programme du Gouvernement de réconciliation nationale, annexe de l'Accord de Linas-Marcoussis.

sur la base des nouvelles lois. Les services du Premier ministre qui ont reçu pour mission de procéder au désarmement et au démantèlement des milices favorables au Président Gbagbo doivent recevoir de l'ONUCI un appui technique et sécuritaire conséquent. Le Premier ministre doit s'assurer de l'achèvement sans délai de cette opération, et informer le Groupe international de travail de tout obstacle dans l'accomplissement de sa mission. La priorité doit être accordée à l'enregistrement et à la localisation des miliciens et des membres des "groupes d'autodéfense" non armés, afin de permettre leur suivi pendant au moins les dix-huit prochains mois.

De son côté, le Président Gbagbo doit s'abstenir de toute invocation de la Constitution, et en particulier de toute velléité de recours à l'article 48 pour s'octroyer de nouveaux pouvoirs. Son maintien à la tête de l'État, malgré la fin de son mandat, ne résultera pas d'une application de la Constitution mais d'une décision politique du Conseil de paix et de sécurité de l'UA probablement entérinée par le Conseil de sécurité de l'ONU. Toute tentative de camp présidentiel de brandir la Constitution pour paralyser le fonctionnement du gouvernement et contester l'autorité du Premier ministre devra être considérée comme une entrave au processus de paix.

Dès le début de cette période exceptionnelle allant du 31 octobre 2005 au 30 octobre 2006, le Conseil de sécurité doit appliquer, sans tergiversation, les sanctions individuelles prévues par la résolution 1572. Elles s'appliquent aux personnes identifiées à cette fin par le comité assigné à cette tâche, avec attention particulière à celles qui tenteraient de bloquer le processus électoral.

4. *Faire cesser l'impunité: en publiant immédiatement le rapport de la Commission d'enquête internationale sur les allégations de violations des droits de l'homme commises en Côte d'Ivoire du 19 septembre 2002 au 15 octobre 2004, en demandant au Procureur de la Cour pénale internationale (CPI) de suivre attentivement la situation pour décider de l'ouverture éventuelle d'une enquête formelle et d'effectuer à cette fin une mission en Côte d'Ivoire avant la fin de l'année 2005.*

Il est temps de rompre le silence qui entoure les graves crimes qui ont été perpétrés sur le territoire ivoirien, et continuent de l'être, aussi bien dans la partie tenue par les FN que dans la zone sous contrôle gouvernemental. Le rapport commandité par l'ONU et transmis au Conseil de sécurité

depuis le 23 décembre 2004 doit être enfin publié officiellement. D'autre part, le gouvernement de Côte d'Ivoire a accepté le 15 février 2005 la compétence de la CPI pour les crimes commis sur son territoire depuis le 19 septembre 2002. Le Procureur de la Cour devrait se rendre en Côte d'Ivoire avant la fin de l'année 2005 pour s'enquérir de la situation sur le terrain.

5. *Organiser, avant le 1^{er} février 2006, le Forum de dialogue national préconisé par le Conseil de paix et de sécurité de l'UA et en faire prioritairement un lieu de libre expression pour la société civile ivoirienne plutôt qu'une nouvelle réunion de la classe politique qui a plongé le pays dans une situation désastreuse. La communauté internationale doit fournir un soutien politique, financier et logistique, tout en laissant l'initiative de la conduite des débats aux Ivoiriens.*⁷⁷

Ce Forum n'accorderait qu'une place limitée aux grands partis politiques qui ont jusque-là occupé le devant de la scène. Il donnerait l'initiative à une société civile qui, même politisée et divisée, est capable de prendre une part décisive dans un règlement en profondeur du conflit. Il ne s'agira pas de faire le procès des acteurs de la crise, ni de rééditer le forum de réconciliation nationale de 2001-- qui n'a réconcilié personne --,⁷⁸ et encore moins de donner l'occasion aux partis politiques de commencer leur campagne électorale. Le Forum doit servir à élaborer une liste de propositions d'actions à mettre en œuvre par le prochain gouvernement élu pour que la Côte d'Ivoire sorte par le haut de ce conflit. Il serait en effet erroné de penser que les élections même parfaitement organisées suffiront à garantir la paix et la réconciliation. Les conclusions de cette réunion pourront servir de base saine au débat politique pendant la campagne électorale. Une telle concertation nationale n'a aucune garantie de succès. Mais vu l'état de délabrement du discours politique, elle permettrait à la communauté internationale de donner

⁷⁷ Des initiatives isolées ont déjà été lancées, comme cette réunion au Ghana du 1^{er} au 9 juin 2005 d'une trentaine de personnalités ivoiriennes qui ont réfléchi aux futurs possibles pour leur pays, avec le concours de l'Ambassade de Suisse en Côte d'Ivoire. Voir "Quatre scénarii pour une sortie de crise", *Fraternité Matin*, 31 août 2005.

⁷⁸ Le Forum de réconciliation nationale a rassemblé, du 9 octobre au 18 décembre 2001, quelque 750 représentants du monde politique et de la société civile. Il était surtout censé sceller la réconciliation entre ceux qui étaient les quatre leaders ivoiriens: le Président Laurent Gbagbo, l'ancien Président Henri Konan Bédié, l'ancien Premier ministre Alassane Ouattara et l'ancien chef de la junte militaire de décembre 1999 à octobre 2000, le Général Robert Guéi. Le forum organisé à grands frais n'a pas empêché la tentative de coup d'état du 19 septembre 2002, ni sauvé la vie du Général Guéi, assassiné avec son épouse et des proches le même jour.

corps aux affirmations répétées sur la nécessité de faire des Ivoiriens les acteurs de leur destin.

Le projet de l'UA consiste à inviter les parties ivoiriennes à un Forum de dialogue national qui sera "ouvert à la société civile", y compris aux notabilités et au secteur privé, et qui sera co-présidé par les Présidents du Nigeria et de l'Afrique du Sud. Ce schéma évoque davantage une nouvelle réunion des protagonistes du conflit à laquelle ne feraient qu'assister quelques personnalités de la société civile qu'un véritable espace de discussions et de propositions offert à ceux qui n'ont pas l'intention de devenir Présidents de la République et qui ont réellement intérêt à voir la crise se résoudre. Il faudrait inverser les rôles et n'inviter les parties au conflit, notamment le Président Gbagbo et le chef de l'ex-rébellion, qu'à une éventuelle cérémonie de clôture des travaux qui serait co-présidée par les Présidents Olusegun Obasanjo et Thabo Mbeki.

V. CONCLUSION

"Au-delà des arguments des différentes parties, seul Salomon pourrait trouver une solution à l'imbroglio ivoirien... Force est de reconnaître que le 30 octobre reste toujours une date lourde de suspense à l'image de ce bogue de la veille de l'an 2000".⁷⁹ La situation en Côte d'Ivoire n'a pas fini d'inspirer nombre de commentaires ironiques de la part des observateurs. La virtuosité des acteurs de la crise ivoirienne qui ont réussi à saboter le processus de paix pendant près de trois ans tout en conservant toutes leurs chances dans le jeu politique, forcerait l'admiration des meilleurs lecteurs de Machiavel, si le prix à payer pour les populations n'était pas si élevé. Les familles des 200 personnes massacrées entre avril et juin 2005 dans les alentours de Duékoué, loin des lieux de pouvoir et de rentes d'Abidjan et de Bouaké, plus que la virtuosité de leurs élites politiques, ont eu à connaître l'agilité avec laquelle la machette peut se transformer en instrument d'horreur.

La seule certitude, à trois semaines de la fin du mandat du Président Gbagbo, est que personne n'ira voter le 30 octobre 2005. Malgré les décisions prises par le Conseil de paix et de sécurité de l'UA le 6 octobre pour tenter de mettre fin à l'atmosphère de veillée d'armes avant cette échéance, toutes les variantes du scénario du pire restent ouvertes, à court ou moyen terme: état d'urgence, contestations du pouvoir dans la rue, règlements de compte politico-ethniques, tentative de coup d'état, révolution de palais, assassinat de personnalités politiques au pouvoir ou de l'opposition, voire reprise de la guerre civile

"conventionnelle". Dans tous ces cas, le nombre de victimes civiles sera considérable.

Le Conseil de sécurité de l'ONU doit doter le tout nouveau Groupe international de travail d'une stratégie dictée par la prise en compte exclusive de l'intérêt des populations ivoiriennes menacées par un suicide collectif. La Côte d'Ivoire a maintenant besoin d'un traitement de choc qui ne laisse aucun répit à ses leaders politiques autoproclamés, à ses rebelles embourgeoisés et à ses tribuns désœuvrés qui se réclament "jeunes patriotes" alors qu'ils ne sont ni l'un ni l'autre. Il est urgent d'intégrer les décisions de l'UA dans un plan de sauvetage qui fixe un délai impératif à la reconduction de l'attelage institutionnel des Accords de Linas-Marcoussis. Ce plan de sauvetage préconise des sanctions immédiates à l'encontre des ennemis de la paix, demande au Haut représentant de l'ONU pour les élections de superviser à la fois l'identification et le processus électoral, invite le Procureur de la CPI à s'intéresser au dossier ivoirien et donne l'occasion à la société civile de s'exprimer à travers un Forum de dialogue national. Une opération de maintien de la paix soutenue désormais par un GIT, composé de neuf pays, dont la France, le Royaume Uni et les États-unis, et de sept organisations internationales, devrait être en mesure d'éviter à la Côte d'Ivoire le désastre. Il est crucial que les membres du GIT mettent de côté leurs divergences, leurs propres sensibilités et leurs intérêts pour éviter de paralyser le nouveau mécanisme de médiation et de suivi.

Un haut fonctionnaire de l'ONU en poste à Abidjan décrit le conflit ivoirien en termes d'alliance du portable et de la machette.⁸⁰ Le téléphone mobile, symbole de modernité, est l'outil favori des concepteurs des faux complots et des rumeurs les plus folles qui visent à maintenir un niveau de tension élevé et à détourner les citoyens ordinaires de la prise de conscience de leur manipulation. C'est la face prétendument sophistiquée du jeu. Et puis il y a la machette, icône de la barbarie et de l'archaïsme, qui a déjà fait ses preuves. En Côte d'Ivoire, elle cohabite sans mal avec le téléphone mobile -- et les journaux de la haine -- pour semer la mort et la peur. Si, dès maintenant, la communauté internationale ne se ligue pas avec les voix raisonnables de la société civile ivoirienne pour imposer une nouvelle feuille de route, l'alliance du portable et de la machette risque de se transformer bientôt en alliance de la machette et du fusil d'assaut. Le vernis de modernité sera sauf.

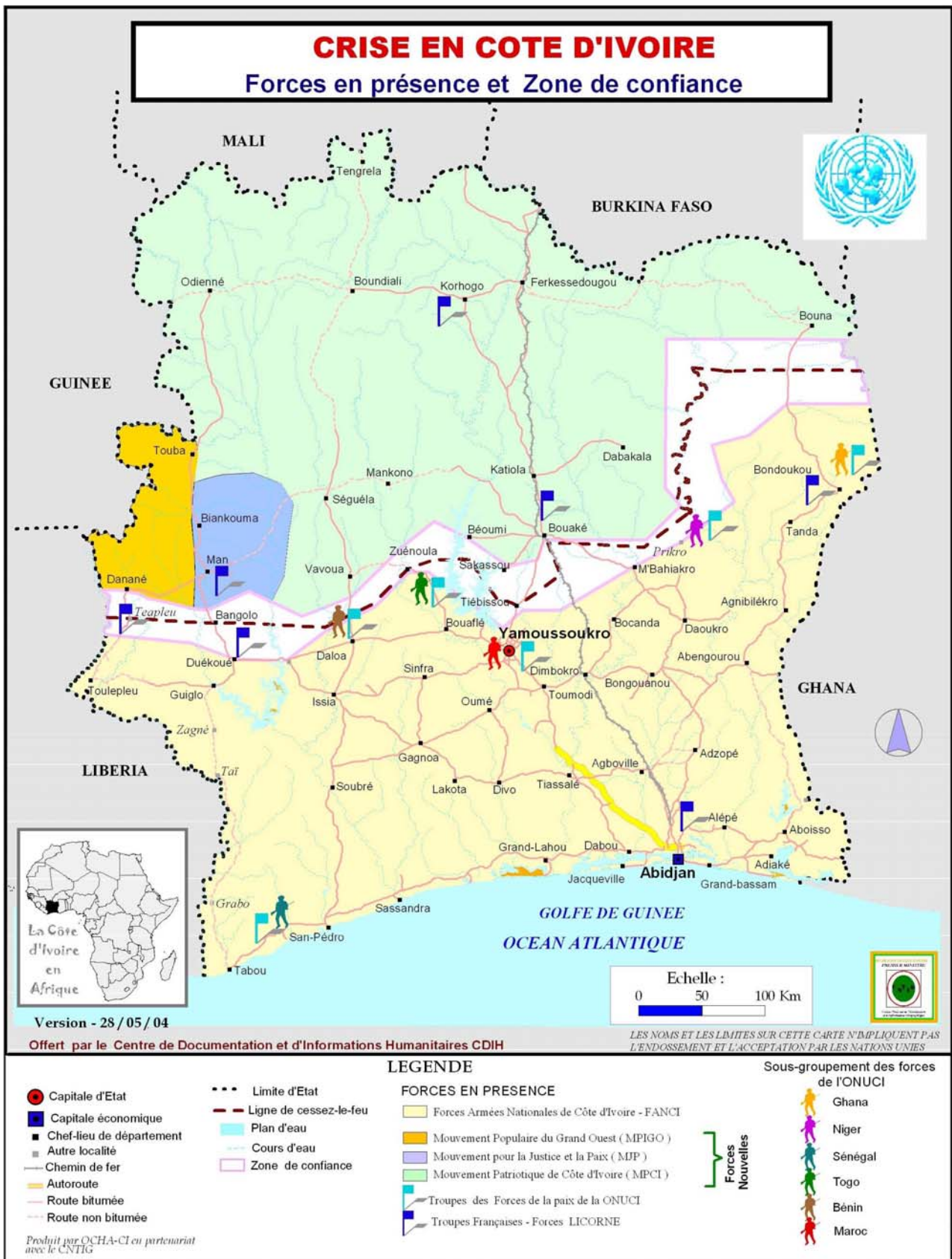
Dakar/Bruxelles, 12 octobre 2005

⁷⁹ "Crise ivoirienne: le bogue du 30 octobre aura-t-il lieu?", *L'Observateur Paalga*, 14 septembre 2005.

⁸⁰ Entretien de Crisis Group, Abidjan, 24 août 2005.

ANNEXE A

CARTE DE LA CÔTE D'IVOIRE



ANNEXE B

GLOSSAIRE

BNI	Banque Nationale d'Investissement
CECOS	Centre de Commandement des Opérations de Sécurité, dispositif spécial incluant des effectifs de l'armée nationale, de la gendarmerie et de la police chargé de combattre l'insécurité à Abidjan, la capitale économique
CEDEAO	Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CEI	Commission Électorale Indépendante
CNSI	Commission Nationale de Supervision de l'Identification, comprenant des représentants de tous les mouvements politiques signataires de l'Accord de Linas-Marcoussis et chargée de veiller à la régularité du processus d'identification des Ivoiriens et des ressortissants étrangers.
CPI	Cour Pénale Internationale
DDR	Programme de Désarmement, Démobilisation et Réintégration
FAFN	Forces Armées des Forces Nouvelles, branche militaire de l'ex-rébellion
FANCI	Forces Armées Nationales de Côte d'Ivoire
FDS	Forces de Défense et de Sécurité, qui incluent les FANCI, la gendarmerie et la police nationales
FMI	Fonds Monétaire International
FN	Forces Nouvelles, l'ex-rébellion qui contrôle plus de la moitié nord du pays depuis la tentative de coup d'état du 19 septembre 2002.
FPI	Front Populaire Ivoirien, le parti du Président Gbagbo
GIT	Groupe International de Travail sur la Côte d'Ivoire, mécanisme de suivi du processus de paix créé le 6 octobre 2005 par l'UA. Il rassemble six pays africains, trois pays occidentaux, et sept organisations internationales dont l'ONU, l'UA, l'Union Européenne et la CEDEAO.
G7	Coalition rassemblant les partis d'opposition PDCI, RDR, MFA, UDPCI et les Forces Nouvelles (qui constituent un regroupement des trois différents mouvements armés qui ont initié la rébellion au nord et à l'ouest du pays)
GRN	Gouvernement de Réconciliation Nationale, mis en place en mars 2003 après la signature de l'Accord de Linas-Marcoussis
GSPR	Groupe de Sécurité de la Présidence de la République
HRW	Human Rights Watch
INS	Institut National de la Statistique
MFA	Mouvement des Forces de l'Avenir, parti de l'opposition
ONU	Organisation des Nations Unies
ONUCI	Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire
PDCI-RDA	Parti démocratique de Côte d'Ivoire -- Rassemblement Démocratique Africain, grand parti d'opposition dirigé par l'ancien Président Henri Konan Bédié
RDR	Rassemblement des Républicains, grand parti d'opposition dirigé par Alassane Dramane Ouattara
RFI	Radio France Internationale
RHDP	Rassemblement des Houphouëtistes pour la Démocratie et la Paix, alliance électorale de l'opposition rassemblant le PDCI, le RDR, l'UDPCI et le MFA en vue des prochaines élections présidentielles et législatives
UA	Union Africaine
UDPCI	Union pour la Démocratie et la Paix en Côte d'Ivoire, parti de l'opposition